

## VILLE D'ISTRES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

**M. le MAIRE.**- Nous allons procéder à l'hommage à nos défunts, qui ont pris une part essentielle dans l'histoire.

Madame Camoin, s'il vous plaît, voudriez-vous avoir l'amabilité de faire l'appel ?

**Madame Céline CAMOIN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, CAMOIN, ARAGNEAU, FALCO, GARCIA, AYOT, IMBERT, SANTINI, COLSON, QUET, TRONC, BREMAUD, TRAMONTIN, EINAUDI, MORA, ALVERNHE, BLANCHON, GEFFRAULT, BERNARDET, GRIMALDI, PRIAUD, SOTALA, RAOULT, CABBILLAU, MAYOR (jusqu'au point 1 - Budget principal – Exercice 2025 – Décision Modificative n° 4), DECOMBIS, GODIN, BRAHMIA, SIERRA, GOUIN, PLANELLES, PRETOT, CRIADO, GABANO.

Absents excusés :

M. MAYOR, Conseiller Municipal, procuration à M. BERNARDINI (à partir du point 2 – Budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres – Exercice 2025 - Décision Modificative n° 1)

Mme LOPEZ, Conseillère municipale, procuration à Mme TRAMONTIN

Mme REYNAUD, Conseillère municipale, procuration Mme BRAHMIA

Mme LEBAN, Conseillère municipale, procuration à M. PRETOT

Mme BOUTROUX, Conseillère municipale, procuration à M. GARCIA

Absents :

M. CAILLAT, Conseiller Municipal

M. POLETTI, Conseiller Municipal

M. EINAUDI quitte la salle à partir du point 12 – Garantie d'emprunt à la SEML Ouest Provence Habitat pour la réhabilitation de deux logements situés place Georges-Darrason à Istres jusqu'au point 36 – Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2026 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et ne prend pas part aux votes.

\*\*\*

#### **A – Communications de Monsieur le Maire**

**M. le MAIRE.**- J'étais sur le point de vous dire que nous allions rendre hommage à des... aujourd'hui, ce ne sera pas « des », c'est un seul disparu récemment, qui a donné son temps, sa passion pour la ville d'Istres. Il s'agit de M. Serge Guès, qui nous a quittés le 22 novembre 2025 à l'âge de 89 ans. Il a eu un parcours très dense dans sa vie. La politique a constitué le menu essentiel de ses engagements. Il a été, dans une première période, de

1971 à 1977, aux côtés du maire de l'époque, Maurice Gouin. Il était élu conseiller municipal, délégué au SCA. Création, à ce moment, à son initiative, d'une partie naissante de l'environnement. D'ailleurs, de manière très pragmatique, il a concouru à l'émergence de notre décoration de fleurs, étant aujourd'hui au niveau de sa quatrième, qui est le label le plus important de reconnaissance en matière d'environnement des villes.

De 1983 à 1989, cette fois-ci aux côtés de Jacques Siffre, il est conseiller municipal délégué à l'eau et à l'assainissement. C'est un homme très éclectique, puisque, à ses engagements antérieurs, il en ajoute de nouveaux. Il avait une passion à cette époque, dont je me souviens plus particulièrement, c'était son appétence pour le tourisme et ses initiatives pour l'agriculture. Lors de son dernier mandat, de 1998 à 2001, il effectue, auprès de Bernardin Laugier, cette fois-ci en tant que huitième adjoint, un parcours à la chasse et à la pêche, tout en étant, dans une sphère plus importante, vice-président du SAAD.

Ces éléments de responsabilité politique se sont adjoints, ou le contraire, peu importe, c'était l'élément global, au monde associatif, où il a d'abord été sportif, puisqu'il a même été joueur de football à la SSI Istres, le berceau de notre club d'aujourd'hui. Puis, du sport, il est passé à la culture. Il a même reçu le grand prix de peinture d'Istres remis, tenez-vous bien, par Félix Gouin, vice-président de la République. Il a enseigné gratuitement la peinture au collège d'Istres, en Troisième. Je me rappelle que, à travers cela et au-delà de la discipline dont je viens de vous parler, c'était un amoureux de l'esprit culturel engrangé au CEC. Il a également été l'un de ses défenseurs.

Restant dans ce qui était l'élément déterminant de ses fondamentaux d'intérêt, il est devenu vice-président, puis président du Syndicat d'Initiative d'Istres. C'est là où il a tenu à faire briller nos couleurs, jaune et bleu, notre cadre de vie et nos événements. Parallèlement, toujours à un niveau non pas supérieur, mais qui donne une projection plus importante, il a été délégué du syndicat communautaire.

Je vous disais tout à l'heure que la notion culturelle et la notion sportive étaient très liées dans son attitude, dans son intérêt. Il y a ajouté un élément qui relève aussi de la culture, mais qui est plus formalisé sur ce que l'on appelle les traditions. Là, il n'a pas été un des moindres, puisqu'il a été président fondateur du groupe folklorique de la ville d'Istres, *Lou Trelus*, et membre fondateur de la Maison des Jeunes de la Culture. Vous voyez que c'est un riche palmarès.

Il a aussi été, toujours dans le prolongement de son intérêt pour le tourisme, l'un des membres fondateurs de l'office du tourisme du SCA Istres-Miramas-Fos, dans le cadre de la création du grand port de Fos, qui n'a pas eu un grand succès, non pas par la limite de son engagement, mais parce que, simplement, quand on parle de quelque chose qui est plus collectif, plus large, il faut encore que les partenaires des autres villes jouent le même jeu que vous. Il faut bien reconnaître que l'office du tourisme dit du SCA, donc des trois communautés, s'est réduit comme peau de chagrin à la seule identité istréenne. Il a été, dans ce cadre, élu départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône, et en est ressorti médaillé en 1992.

Amoureux de la nature, mais aussi avec une option un peu différente que la seule protection par les mots ou par ses engagements, parce que je crois que c'est un élément fondamental, et je le dis chaque fois que je vais aux assemblées générales de la société de chasse, que ce sont aussi des acteurs de la gestion de l'environnement, de la protection de nos forêts. A ce titre, il a été président.

Il a aussi été président de l'association des musées d'Istres, ce qui montre bien comment sa palette était importante.

Après, nous avons un autre Serge Guès, plus inséré dans le milieu de l'environnement et toutes les problématiques écologiques. Son parcours a commencé avec la Fondation. Vous voyez comme il est toujours à l'initiative d'éléments déterminants, pour qu'il y ait un prolongement d'actions qui se fasse, non pas après une simple déclaration, mais avec l'engagement de vouloir vraiment changer les choses. Il devient donc président de l'association Esperen, qui existe toujours, l'association régionale de défense et d'environnement. Il est le premier vice-président et membre fondateur de l'Etang Marin, que nous retrouvons dans des associations, avec des discussions, avec des projets écologiques. Il regroupe pas moins de 65 associations, toutes qualifiées, orientées vers l'étang de Berre, avec lequel, personnellement, je travaille maintenant en tant que président du GIPREB. Comme la proximité, pour lui, s'adjoignait à la notion de grands dossiers, il a également été vice-président de l'association des Craux Sud, qui est un comité d'intérêt de quartier, pour apporter une réponse aux gens.

En 2016, M. Serge Guès a été promu officier de l'Ordre national du Mérite. Bien sûr, nous avons eu à cœur, comme à chaque fois pour nos grands décorés, d'organiser en son honneur une manifestation.

Je voudrais dire que le déroulé de tout ce qui vient d'être dit montre bien l'engagement de cet homme, qui avait une expression très directe, très vive. A travers ses gestes corporels ou le ton de sa voix, on pouvait vite comprendre le degré de détermination qu'il avait dans les dossiers qu'il entreprenait. Je dois dire que ce tempérament a permis beaucoup d'avancées.

C'est pour cela que, Mesdames et Messieurs, nous présentons nos condoléances à sa femme, Jacqueline, qui a tenu un rôle essentiel auprès de lui, bien sûr, dans la période de souffrance de sa fin de vie, et à son fils, Yannick, que nous allons retrouver sur des dossiers économiques, non pas de la ville d'Istres, mais du territoire, qui en font l'un des membres associés de notre périmètre urbain.

Je voudrais donc que nous adressions nos condoléances, avec la reconnaissance à Serge Guès, et une minute du silence que je vous demande de tenir debout. Merci.

*(L'Assemblée observe une minute de silence.)*

Merci.

Je voudrais faire référence à un élément qui est revenu dans mon esprit, avec quelques événements qui se sont produits sur le territoire national. Ils ne m'ont pas fait réfléchir pour la première fois, puisque nous avons déjà, dès 2020, pris des dispositions pour cela, mais ils m'ont amené à essayer de réfléchir à un certain type de renforcement. Je veux parler des méfaits, des mauvaises conséquences du protoxyde d'azote. Souvent utilisé comme gaz hilarant, le protoxyde d'azote connaît une augmentation de sa consommation, en particulier chez les jeunes.

Depuis 2020, les signalements d'intoxication liée à son usage détourné ont augmenté, entraînant des complications graves. Son inhalation peut entraîner des effets immédiats et des complications à long terme : troubles neurologiques graves, complications vasculaires, complications psychiatriques, addiction et perte de contrôle. Ces risques augmentent si le protoxyde d'azote est associé à d'autres substances, telles que l'alcool ou d'autres drogues, ce qui est malheureusement souvent le cas. Les effets recherchés après inhalation (euphorie, rires incontrôlés ou distorsions sensorielles, c'est-à-dire les troubles visuels de courte durée) séduisent et amusent de plus en plus de jeunes.

Si certains s'en émeuvent aujourd'hui à Istres, nous, dès 2020, nous avons souhaité prendre une mesure de protection de santé publique, en interdisant par arrêté, sous le timbre 883 du 27 juillet 2020, sa consommation dans l'espace public. L'arrêté en vigueur depuis cette date permet donc aux policiers municipaux d'effectuer des contrôles, de confisquer le produit et de procéder à une verbalisation. Des opérations régulières sont opérées, notamment aux abords des collèges. Les statistiques montrent que le phénomène n'atteint pas une trop grande ampleur au niveau de notre commune, mais nous incitent à rester vigilants et à poursuivre notre action, aussi bien préventive que répressive.

J'insiste toujours sur ces cas, car même si l'on est assez satisfait grâce à l'action menée, qu'elle soit préventive à travers l'action des parents ou des rythmes sociaux, toutes les associations qui y concourent, ou par la verbalisation due à l'intransigeance de policiers, il n'en demeure pas moins que l'on est toujours à un élément de fragilité. Il faut bien mesurer cela. Cette fragilité, il faut que nous la repoussions au maximum en prenant des mesures, en étant présents.

Notre marge de manœuvre reste toutefois limitée, car l'interdiction de vendre ce produit n'est pas du ressort d'un maire. Vous avez certainement vu ou lu des maires qui ont pris des arrêtés municipaux pour en interdire la vente totale, ce qui n'est pas légal. Ils ont donc été déjoués. En revanche, notre action est renforcée par une loi en vigueur, n° 2021-695 du 1<sup>er</sup> juin 2021, qui interdit de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote à des mineurs, quel que soit le conditionnement, qui interdit la vente dans certains milieux (bars, discothèques, débits de tabac), qui prévoit des amendes en cas de non-respect de certaines interdictions, qui interdit de vendre des accessoires spécifiquement destinés à l'usage récréatif, comme les *crackers*, dispositifs pour transférer le gaz, ou des ballons utilisés pour inhaler, qui punit pénalement toute provocation d'un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante.

En 2025, l'état des interdictions et réglementations évolue. En janvier 2025, l'Assemblée nationale a voté en première lecture une proposition de loi visant à restreindre la vente du protoxyde d'azote aux seuls professionnels (secteur médical, restauration). L'entrée en vigueur de cette interdiction est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Un futur décret précisera quelles catégories de professionnels pourront continuer à acheter le gaz, ainsi que les circuits de distribution autorisés. Le texte reprendra les mesures de la loi 2021 du 1<sup>er</sup> juin, que je vous ai citée tout à l'heure, sur la protection du mineur. Une fois adopté définitivement, les particuliers ne pourront plus acheter de protoxyde d'azote à partir du 1<sup>er</sup> janvier, sauf, je vous le disais, pour les dérogations de certains professionnels.

Notre police municipale aura donc une arme supplémentaire à sa disposition pour éviter que ce fléau, qui séduit les enfants, les adolescents, les jeunes, devienne effectivement une conséquence redoutable.

A ce titre, je voudrais faire un retour sur l'organisation d'une *rave party*, qui s'est produite le samedi 29 novembre. Bien sûr, comme on pourrait l'imaginer, ne serait-ce que par l'évocation du nom, c'était un regroupement totalement illégal, qui s'est déclaré sur le parking du café-musiques L'Usine, route de Fos, à 23 heures le samedi 29 novembre. Aussitôt, l'effectif de la police municipale de neuf agents, dont le directeur et son adjoint, s'est rendu sur les lieux. Ils ont été rejoints par plusieurs équipages de la Police nationale du Département, ainsi qu'une compagnie d'intervention de CRS à partir de 00 heure 30. Vous avez vu que la mise en dispositif s'est faite très vite.

Face à eux, environ mille personnes ayant pénétré par effraction sur le site en ruines de L'Usine. Notons que le site est interdit d'accès depuis de nombreuses années, mais que son étendue ne permet pas d'en contrôler toutes les entrées possibles à travers la

campagne. Ces gens se sont installés sur les terrains, mais aussi à l'intérieur des ruines, au mépris de tous les dangers qui pouvaient les affecter.

A l'arrivée des forces de l'ordre, des manifestants effectuent des jets de pierres sur les policiers, qui répondent par l'usage de bombes lacrymogènes. Dans cet affrontement, des véhicules de police subiront des dégâts matériels, et neuf policiers nationaux seront blessés, heureusement fort légèrement. Les personnes présentes à ce moment au concert de L'Usine resteront confinées dans l'enceinte de la salle de spectacle pour leur sécurité, jusqu'à 22 heures 30, heure à laquelle elles seront évacuées par la Police municipale vers la sortie du côté du village de Rassuen, avec instruction de laisser leurs véhicules stationnés sur le parking en terre et de venir les récupérer dès le lendemain. Le site est resté sous la surveillance des compagnies d'intervention qui étaient présentes, ainsi que de plusieurs équipages de la Police nationale.

Le lendemain, après un survol par hélicoptère du Commissaire de police de permanence, il y a eu une évaluation de la situation. Les dernières formes les plus importantes de l'évacuation ont été ordonnées. A 14 heures, des effectifs de la Police nationale (CRS, BAC, police déployée) ont été lancés sur le lieu pour qu'il soit totalement libéré, ainsi que les abords routiers qui étaient sécurisés dès la veille et jusqu'au lendemain. L'heure de la fin d'intervention des forces de police a été évaluée à 19 heures 30.

Une enquête est en cours pour identifier les organisateurs de la *rave party*. Trois personnes ont été entendues le jour même. Une personne a été interpellée pour violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique. Cet homme sera jugé en septembre 2026. Deux autres personnes ont été interpellées pour problèmes de droit commun.

Je tiens à condamner avec la plus grande fermeté cette intrusion et le comportement de ces personnes, irresponsables et irrespectueuses des biens d'autrui, puisqu'un champ appartenant à un particulier a également été occupé. Il ne s'agit pas de faire la fête, il s'agit de comportements dangereux pour eux-mêmes, mais aussi pour les forces de l'ordre qui se trouvent en vis-à-vis. Il s'agit, pour beaucoup d'entre eux, de consommation de drogues et d'alcool qui peuvent avoir des incidences dramatiques.

Le site est interdit, car il est dangereux. La voie qui le longe est extrêmement fréquentée. Les travaux de sécurisation des abords sont en cours, rendant encore plus dangereuse, de nuit et dans un état second, la traversée de la chaussée tout comme de la voie ferrée de l'autre côté, qui ont été empruntées par certains, ce qui aurait pu s'avérer mortel.

Aussi, j'exprime mes remerciements les plus appuyés, d'abord, à M. Aragneau, qui a diligenté, à mes côtés, la partie de la police municipale. Je veux remercier, bien sûr, la Police municipale et son directeur d'avoir assumé cette présence et d'avoir eu les bons réflexes pour les réponses à apporter sur le vif, et bien sûr les policiers nationaux, qui ont reçu quelques dommages, encore une fois, matériellement importants, mais physiquement, corporellement de moindre valeur. Je salue la présence du Commissaire et du Sous-Préfet qui, au plus près du site, ont pu avoir une lecture claire de la situation et adopter la bonne stratégie.

Enfin, je me réjouis que cette fête illégale ait pu cesser dès le lendemain, lorsque l'on voit certains sites occupés durant plusieurs jours, avec des champs de culture parfois saccagés. Il a fallu un peu plus de 24 heures pour faire évacuer. C'est pour cela que mes félicitations aux forces de l'ordre ne peuvent qu'être encore plus appuyées.

Je voudrais ajouter deux considérations personnelles.

La première, c'est que je parlais tout à l'heure de fragilité. Certains, bien sûr, avec l'appétence qu'ils ont pour toutes les polémiques en matière de sécurité, nous enverront des responsabilités dans ce sujet, comme si l'on avait quelque chose à... C'est simplement pour dire que la fragilité, quel que soit le niveau de satisfaction que l'on peut avoir, et je peux en avoir, je vous le dis, car pour faire une discussion en matière de sécurité, sur tous les plans de la sécurité, avec M. Aragneau et surtout le Commissaire de police, qui est le baromètre de toutes les problématiques qui peuvent exister, je peux vous dire que nous sommes largement en baisse et largement en dessous. Cependant, on ne peut pas s'en satisfaire et regarder.

Franchement, qui aurait pu imaginer que, un jour, on puisse être le théâtre d'une *rave party* ? Eh bien, oui, cela nous arrive aussi. Il faut en avoir conscience, d'où la fragilité, d'où le fait d'avoir un peu d'intelligence et de recul, de voir les choses comme elles sont et de prendre la mesure et les dispositions.

La deuxième réflexion que je veux faire, c'est sur l'agacement que je peux avoir. Je peux en parler ouvertement, puisque j'en ai parlé régulièrement avec le Sous-Préfet d'Istres, qui nous aide considérablement pour l'avènement du projet du golf. Je le dis de manière très claire, mais très lucide, que si nous avons eu la possibilité de régler ce type de choses auparavant, si nous n'avions pas chaque fois les obstacles supplémentaires que certaines parties de l'administration nous mettent sur le parcours, c'est-à-dire que, après les X hectares de compensation à léguer pour la naissance du projet, après les modifications du projet lui-même pour que la biodiversité, qu'elle passe du myosotis nain à la quelconque dernière chauve-souris, quand ce n'est pas, tenez-vous bien, une chose qu'il faut imaginer qu'elle puisse être là un jour, alors qu'elle n'existe pas aujourd'hui... c'est extraordinaire, cela ! On nous demande d'avoir cela en tête. A partir de là, on est sur une situation un peu figée, mais on continue.

Le Sous-Préfet nous aide. Je le dis avec beaucoup de chaleur et de remerciements. Cependant, vous savez, il existe aujourd'hui une habitude dite d'indépendance, qui a été... Je me demande comment l'Etat, qui peut être jacobin, peut laisser partir des champs de sa propre responsabilité, pour avoir un avis autorisé. Je veux dire par là que, lorsque Mme Ségolène Royal, qui a été ministre de l'Environnement, la semaine où elle est partie, sans doute pour léguer une œuvre à titre posthume, elle a créé une sorte d'état d'esprit, en tout cas de délégation environnementale, qui se trouve être à côté du champ ministériel, donc à côté du champ préfectoral. Cela fait que c'est un peu compliqué pour dire à des administrations, qui ne sont pas sur le sujet : « Il faudrait quand même que vous compreniez que l'intérêt est celui-ci ».

Alors, pour en revenir au sujet de la *rave party*, je me dis que, là, on a une preuve effective, celle qui relève du bon sens, simplement, et qui ne reprend pas, *a contrario*, tout ce que nous avons pu faire et tout ce que nous avons pu demander pour faire sortir ce projet. Il y a une nécessité absolue, car même si ces gens veulent aller vers le danger, ce n'est pas pour autant que cela nous laisse moralement extérieurs à cette problématique. C'est vrai qu'aller sur des ruines et faire la fête, quitte à faire grand bruit pour faire tomber des pans de mur, cela peut être vraiment très préjudiciable pour ceux qui sont dessous. Vous me direz, certains me diront : « C'est leur faute ! » Non, je ne peux pas me contenter de dire que c'est leur faute.

Il faut essayer de faire en sorte que cela n'arrive pas. La meilleure façon que cela n'arrive pas, c'est que l'on arrive à dérouler notre projet, qui serait la suppression, grâce, encore une fois, à tout ce qui ne rentrait pas dans l'intervention publique et financière, entre 30 et 40 millions, quand même, qui vont directement à la poubelle, pour justement niveler les côtés de poubelle. A partir de là, je crois qu'il faut en avoir conscience. J'en ai parlé directement, j'ai eu l'occasion d'en parler avec le Sous-Préfet, qui m'a dit, ce qui est encore

plus grave aujourd'hui, au-delà du projet, que cette *rave party* peut entraîner un esprit de récidive. A partir du moment où il y a un esprit de récidive, il y a possibilité de se retrouver dans la même situation. Il faut donc avoir définitivement un projet arrêté, d'autant que tout le monde est convaincu de son intelligence.

Je voudrais vous dire également combien je suis très satisfait que les engagements, les promesses qui, avec l'Etat, on a eu des discussions avancées, ne sont plus des promesses, mais des débuts de grands pas vers nous, vont être honorés cet après-midi même par une signature. Je veux parler, dans le programme stratégique, du pôle aéronautique qui a été lancé il y a dix ans, comme vous le savez tous. Je ne reprendrai pas son historique, les différentes étapes qu'il a pu franchir pour en arriver là. Je vous dirai simplement que c'est uniquement par la combativité, les convictions que nous avons pu développer, la persuasion que nous avons déployée pour convaincre et des personnes qui ont été associées à ces projets de manière déterminante, sans pour autant que certains puissent imaginer qu'ils ont un autre destin que celui simplement de travailler pour la ville d'Istres, dans un cadre tout à fait désintéressé en matière de grand expert.

Plus exactement, je vous avais dit que, lors du dernier Salon du Bourget, nous avons déjà des contacts pour être choisis. Cela a été mené à travers des discussions avec les investisseurs, mais surtout avec la Région, la Métropole et le Préfet de Région, qui s'est investi personnellement, avec le relais du Sous-Préfet, pour accueillir les chaînes d'assemblage des futurs bombardiers d'eau. C'est une très grande fierté pour Istres et un succès, qui valide la politique d'aménagement que nous faisons pour la ville d'Istres, qualifiée de terre d'accueil pour des activités économiques de grande qualité. A l'heure où de nombreuses communes déplorent la fermeture d'usines, ici, nous en ouvrons. Est-ce du hasard ? Certainement pas. De la chance ? Quelquefois, oui, peut-être, encore faut-il la provoquer, s'entourer des personnes qui peuvent vous aider à porter les dossiers.

Depuis cette annonce, les équipes du pôle aéronautique et celles d'HynAero travaillent sans relâche pour pouvoir avancer sur la concrétisation des installations. Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que cet après-midi aura lieu la signature de l'accord préalable à la conclusion des baux, étape indispensable pour pouvoir déposer les permis de construire pour cette usine. Il s'agit d'un pas très important qui a été franchi. En effet, ce contrat fixe des éléments indispensables à la concrétisation des opérations, comme la durée des baux, les surfaces qui vont être occupées et même la constitution des loyers qui seront avancés et amenés à être portés par l'entreprise au pôle aéronautique. Ces éléments, souvent objets de très longues discussions, donc de ralentissement du projet, sont désormais arrêtés, ce qui est une excellente chose et donne une indication forte sur la détermination industrielle à s'installer le plus rapidement possible. Il faut bien mesurer ce que cela signifie.

Au-delà des effets annoncés, cela concrétise, sur ce seul projet, 700 emplois et près de 1Md€ d'investissements. C'est considérable, une immense chance pour notre ville. Cela me permet de rappeler le besoin en logements exigés par cette société qui, en choisissant de s'implanter à Istres, voulait la garantie de pouvoir loger ses collaborateurs. Les constructions qui vont remplacer la Bayanne, qui se trouve de l'autre côté de la voie rapide, répondront à cette exigence, avec une des parties qui est déjà dévolue pour les besoins de l'armée. Je le répète, nous ne construisons pas par plaisir, ni par « copinage », ni par lubie. Nous le faisons par nécessité, celle de répondre à la demande des Istréens et des sociétés qui veulent s'implanter chez nous et apporter de la richesse pour le développement de notre ville.

Je tiens à rappeler que tout ceci a été possible grâce au concours de nombreux partenaires, en premier lieu la Région et son président, Renaud Muselier. Son engagement à hauteur de 20 M€ a été déterminant. Sa stratégie régionale en faveur de la souveraineté et

de la résilience des territoires trouve chez nous un excellent support. Nous en serons dignes. Je veux également remercier chaleureusement la Métropole, sa présidente, Martine Vassal, et son directeur général, Dominin Rauscher. Ils ont su comprendre mes appels réguliers et peut-être un peu trop insistants. La politique d'attractivité du territoire développée par la Métropole a été un excellent vecteur. Ce sont 7,2 M€ qui ont été ajoutés.

Je n'oublie pas les actionnaires privés, la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Epargne qui, même si elles ont été très exigeantes dans les conditions de leur venue, ont finalement accepté une petite augmentation de leur capital déterminante, à hauteur de 2,2 M€, le personnel du pôle aéronautique, son directeur Christophe Verne, à qui je rends un hommage appuyé, parce qu'il s'oriente maintenant vers une structure extérieure, son vice-président Alain Bernardet, ainsi que les services administratifs et techniques, en particulier Danièle Perez et Ilena Farci, mais aussi notre cabinet de conseils avec ses membres éminents, tels que le général Jean-Paul Paloméros, Jean-Louis Montel, Alain Falque et Laurent Collet-Billon, qui ont tous joué un rôle très important. Qu'ils en soient remerciés à leur rang et à leur degré d'investissement.

Je ne veux pas oublier le rôle déterminant qu'ont eu le Préfet Georges-François Leclerc et le Sous-Préfet Christophe Borgus, qui ont su mobiliser, d'une manière assez exceptionnelle, les crédits de l'Etat en un temps record, pour permettre le bouclage financier. D'ailleurs, c'est très significatif. Moi qui ai l'habitude des dossiers et trop souvent des longueurs de dossiers, je peux dire que ce dossier a été mené de façon éminemment remarquable, à une vitesse prodigieuse. Je n'ai jamais vu un dossier aussi important franchir les étapes et les obstacles comme il a été franchi. Cela signifie que, lorsque l'on a une capacité et une volonté, sur d'autres dossiers, on pourrait faire la même chose. Je ne manquerai pas de le rappeler.

Ce sont donc 35 M€ supplémentaires investis qui ont permis le démarrage des travaux depuis septembre dernier. Je rappelle que, depuis le démarrage de cette aventure, les collectivités ont investi 65 M€. Derrière cette réalisation, il y a un ensemble qui est capable de discuter, de convaincre, de soutenir, d'aider. Cela a été fait de manière puissante et considérable. Il est des artisans majeurs au développement du pôle, je veux, bien sûr, parler d'Olivier Darrason. Je n'oublie évidemment pas Gilbert Ferrari, qui a fait partie des débuts de l'aventure et qui a été un maillon essentiel à son décollage.

Je terminerai par un message d'espoir : lorsque la volonté politique est forte, avec une action conjointe de tous les acteurs publics pour le même projet, tout devient possible, pour le bien de notre territoire et, bien sûr, de notre pays, puisque ce sont des projets d'envergure nationale, pour ne pas dire internationale. Il faut pour cela croire en sa ville, la valoriser plutôt que la dénigrer et, surtout, proposer une vision d'avenir plutôt qu'un repli sur son passé.

Pour labelliser la qualité de ce que nous avons pu faire depuis des années, je veux vous dire combien j'ai été satisfait de recevoir le label Ville Prudente au plus haut sommet de la distinction qui soit possible. Alors, souvent, il y en a qui ironisent sur la qualité des labels, comme si l'on pouvait donner un coup de téléphone à un ami du coin qui... Non, pas du tout. Ce sont des organismes, de manière très indépendante, avec les plus grands experts nationaux. Ils sont, bien sûr, assujettis à la discussion avec les élus et, je pense à l'Association des Maires de France en particulier, ils ont des attitudes qui se veulent à la fois indépendantes et exigeantes. J'en veux pour preuve que, là, on parle souvent d'avancées, parce que nous sommes dans ce cas, toujours dans l'espoir de faire mieux, et nous aboutissons. Cependant, il y a aussi le sens inverse, des rétrogradations. Ces mêmes personnes peuvent, après une expertise particulière, des visites, vous dire que, à partir d'un moment, votre quatrième fleur, on en perdra une, ou toute autre chose qui peut vous dire

que, finalement, le travail était bien à un moment donné, il est peut-être un peu moins bien aujourd'hui.

Eh bien, ce n'est pas le cas pour la sécurité routière. L'Association Prévention routière de France valorise les initiatives des collectivités territoriales, qui luttent activement contre l'insécurité routière. Depuis sa création en 1990, où le concours des Echarpes d'Or a commencé, plus de 250 collectivités territoriales ont œuvré pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la route sur leur territoire. Afin de donner un nouveau souffle à la relation qu'elle entretient avec les collectivités territoriales, l'Association Prévention routière a décidé de lancer le label Ville Prudente. L'objet de ce label est de mettre en avant les communes les plus engagées en matière de sécurité et de prévention routière. Seulement cinq ont reçu cinq cœurs d'or, dans tous les dispositifs qui étaient présentés par les communes au niveau de cet aréopage de distinctions, dont la nôtre, qui est la distinction la plus haute. En tout, en France, aujourd'hui, il existe 637 communes qui sont labellisées, mais elles ne sont pas à notre degré, puisque cela commence au niveau 1, avant d'aller au niveau 5. Aujourd'hui, notre ville accède au plus haut niveau du label Ville Prudente, une distinction qui récompense les communes exemplaires en matière de sécurité, car son engagement ne se produit pas qu'à travers des mots, il porte ses fruits : aménagements sécurisés, actions de prévention auprès des jeunes, investissements pour une circulation plus sereine, travaux quotidiens avec les acteurs locaux.

Je veux remercier particulièrement M. Alain Aragneau et M. Eric Casado, avec la mise en verve de Mme Alvernhe, pour l'obtention de ce label, que nous honorerons simplement par le maintien du rang qu'il nous donne.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'ensemble des communications que je voulais vous faire. Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour plus classique.

## **B – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2025**

**M. le MAIRE.** - Je vous demande l'approbation du procès-verbal à la séance du 9 octobre. Y a-t-il une demande, un élément particulier, un ajout, un retrait ? Non ? Je le considère donc comme étant approuvé.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

## **C – Décisions valant délibérations du 27 septembre au 14 novembre 2025**

**M. le MAIRE.** - Y a-t-il une demande, un commentaire, un avis ? Monsieur Prétot.

**M. PRETOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai des questions sur les décisions valant délibérations, mais j'en profite aussi pour rebondir sur vos propos concernant la *rave party*, d'abord, pour m'associer moi aussi à l'expression de la solidarité envers les forces de l'ordre, pour qui cela a été très pénible, apparemment, pour avoir discuté avec certains d'entre eux pendant cette soirée, nuit, plus journée qui a continué. Je leur exprime, moi aussi, toute ma solidarité et ma sympathie face à ces comportements assez scandaleux. En revanche, c'est toujours dommage de gâcher cela par tirer...

Vous dites que j'ai parfois des arguments tirés par les cheveux, mais alors, vous, vous allez les chercher à la racine, pour pouvoir justifier le projet de golf à côté qui, sous-

entendu, en gros, aurait empêché une *rave party*. Bon. C'est un peu forcer le trait. Je comprends que vous ayez envie de défendre votre projet, mais je ne suis pas sûr que, parce qu'il y aurait eu un golf demain, il n'y aurait pas eu de *rave party*. Elle aurait même peut-être eu lieu sur le golf et vous auriez encore plus pleuré, parce qu'il aurait été abîmé. N'allons donc pas, de la même manière que vous vous plaignez à juste titre des récupérations potentielles, n'allons pas non plus en faire dans le sens inverse.

Enfin, sur HynAero, c'est le même combat. Je suis obligé de vous faire la remarque. C'est très bien que le projet se fasse, même s'il y a encore beaucoup de tours de table financiers à boucler, parce que la marche est haute en matière de financement. Nous expliquons que c'est pour cela qu'il faut faire du logement, cela fait 15 ans que vous nous dites la même chose sur le pôle aéronautique, en nous promettant à l'époque que c'était pour Stratobus qui allait arriver : « On a signé, etc., donc il faut vite construire des logements ». On n'a pas arrêté de construire des logements. Les usines n'ont pas suivi. Je réitère donc mon analyse et mon regard sur le logement : il ne faut pas croire que les 700 employés d'HynAero, si demain HynAero s'installe effectivement – c'est encore beaucoup de doutes, même si c'est bien parti, il faut qu'il s'installe –, les 700 ne vont pas forcément vivre à Istres. Il va falloir, de toute manière, que l'offre de logements suive l'arrivée des salariés, et non qu'elle arrive avant. C'est ce que l'on a fait depuis 10 ans aujourd'hui. Quand on construit 1 000 logements par an, on a construit beaucoup de logements, alors que les industries et les entreprises pour lesquelles vous les justifiez ne sont pas là ou ne sont toujours pas arrivées.

Encore une fois, le logement n'est pas aussi automatique. Il ne faut pas simplement penser les industries par le biais du logement, mais aussi les penser par le biais de la mobilité. C'est un vrai défi sur lequel je pense que la ville, avec ses voisins, doit se mobiliser davantage. C'est un vrai sujet pour l'attractivité de notre commune et de notre territoire tout entier.

Maintenant, sur les questions de décisions valant délibérations, il y en a trois qui suscitent mon attention.

Sur les désignations d'avocats, ce serait juste pour que vous puissiez nous donner, s'il vous plaît, les...

**M. le MAIRE**.- Vous vous adresserez à M. Davini, il vous les donnera.

**M. PRETOT**.- S'il les a, il y en a trois. C'est de savoir pour quels dossiers il y a...

**M. le MAIRE**.- Ce sont des éléments que vous pouvez avoir sans attendre le déroulement du Conseil municipal.

**M. PRETOT**.- Oui, mais c'est aussi le but de l'ordre du jour.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Prétot, je vais tout de même répondre à la réponse à mes propres communications.

Je ne cherche pas l'opportunité de tribunes publiques pour dire ce que j'ai à dire. J'ai la faculté de m'adresser quand je le veux et j'estime important de le faire directement à la population. C'est pour cela que je n'ai pas besoin de débats publics avec quiconque pour le faire.

**M. PRETOT**.- C'est autre chose.

**M. le MAIRE.** - Je vous répondrai néanmoins que je trouve votre élément un peu déplacé. Je dis cela de manière tout à fait prudente dans le ton, parce que, encore une fois, cela ne cherche pas une opportunité politique. Cela cherche une opportunité d'explication technique.

Votre sens du réalisme est si peu authentique sur les affaires publiques que vous pourriez me dire un exemple où une *rave party* pourrait, aurait pu, a déjà, mais comme je disais tout à l'heure, on n'est à l'abri de rien. Peut-être que, demain matin, il y aura une initiative qui amènera une *rave party* sur un golf, mais on n'a jamais vu, golf ou pas golf, une *rave party* organisée dans un lieu public, qui est lui-même rationalisé par des habitudes, par des équipements. C'est généralement dans un théâtre sauvage, c'est-à-dire où l'on a déjà la faculté d'être très libre, parce qu'il n'y a pas d'environnement très immédiat autour de soi, et l'on a surtout une faculté de défense vis-à-vis des forces de l'ordre, qui sont quand même là pour essayer de réduire votre présence à la portion la plus congrue sur les événements qui peuvent en découler.

Si je dis, ce n'est pas contre la *rave party*, mais je dis que c'est à travers la *rave party* que si l'on avait une autre occupation du lieu, comme il était prévu depuis longtemps, cela n'aurait pas existé, parce que cela n'existe pas par nature, par principe. Néanmoins, encore une fois, je parle avec prudence, ce qui est juste aujourd'hui et qui est prévu par les faits du passé peut s'avérer différemment demain. C'est pour cela que je suis en rappel. Je l'ai dit de manière très verbale au Sous-Préfet et je vais l'écrire, parce que, encore une fois, on a tout le dispositif, premièrement, pour rationaliser de manière tout à fait intéressante, intelligente, dans le cadre de la suppression d'une friche, qui est largement sujette à des difficultés et des dangers particuliers. Deuxièmement, on peut l'améliorer par un équipement sportif, qui sera populairement dédié à la population quand même, parce que cela fait partie du cahier des charges et du retour de propriété que nous aurons. Troisièmement, nous aurons un ensemble qui sera rationalisé de manière authentique, ce que l'on appelle un aménagement de qualité, qui assurera aussi la réputation de la ville sur ce terrain.

Je pense que l'on a la faculté d'introduire un peu de bon sens auprès de personnes qui jouent le dogmatisme dans leurs responsabilités d'experts ou, en tout cas, de donneurs d'avis sur le déroulement des dossiers. Je regrette que la prise en main de l'autorité ne soit pas plus directe par le représentant de l'Etat, pour dire que, à un moment donné... Curieusement, la DDTM, qui était aussi dans un cadre un peu surprenant, a évolué dans le cadre des discussions que nous avons menées, et tout ce qui a pu être fait ensemble a été codifié et a mené à un bon résultat. On a un accord de la part de l'Etat en matière de levier institutionnel, un accord réel. On doit maintenant essayer de passer par des discussions avec...

C'est cela qui me permet de dire : attention, vous pouvez être quelque part, parce que, moi, autant je serai touché, mais je ne serai pas moralement responsable s'il y a un décès un jour ; certainement pas, parce que j'ai fait tout ce qu'il fallait pour que l'on ait un autre destin sur ce terrain. Voilà.

Si vous voulez courir ce risque, en plus de l'argent, parce qu'il y a quelques millions d'euros qu'il va bien falloir aligner maintenant pour cette friche dans de bonnes conditions, faites-le. Moi, en tout cas, j'ai donné les moyens, les circonstances et les opportunités pour que les choses se fassent de la manière la plus rationnelle.

**M. GABANOU.** - Monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.** - Je n'ai pas terminé. Pardon.

Quant au dernier point sur les logements, Monsieur, je sais bien qu'il faut que... La presse est là, on verra demain ce qu'elle en fera. On n'a pas les bonnes habitudes pour cela, mais bon, il faut que vous donniez un petit coup pour que l'on puisse avoir un engrenage, qui mature le sujet derrière et nous le renvoie, comme d'habitude, à la figure. Oui, je sais, vous n'êtes pour rien. Je sais, mais le résultat...

**M. PRETOT**. - C'est vous qui avez commencé à en parler !

**M. le MAIRE**. - Résultat, c'est toujours curieusement à votre profit, avec même quelquefois beaucoup de désinformations sur les sujets de base, qui ne sont pas réellement ceux qui sont exprimés, expliqués. Cela nous donnera, d'ailleurs, l'occasion d'en discuter devant les tribunaux.

Pour les logements, vous êtes quand même curieux, parce que votre proposition est un peu délicate. Elle est encore plus délicate, parce qu'il faut qu'elle arrive à des contorsions particulières ; contorsions particulières qui font que vous êtes conscient qu'il faut des logements, mais vous n'en avez pas tout à fait envie, parce que, dans le cadre de la vision que cela peut alimenter dans l'esprit de, il vaut mieux se montrer prudent, voire dénigrant sur le sujet. Alors que, en tant que... je suppose, parce que vous ne faites pas que de la communication pour scotcher des *post-its* sur des dossiers ou faire monter les gens sur les tribunes au CFAI. Je crois que vous participez un peu, quand même, à la notion d'outil au service de l'industrie. Enfin, je le conçois comme cela.

Vous devez quand même être conscient... En tout cas, pour en discuter avec vos autorités supérieures, eux sont conscients qu'il y a une nécessité absolue d'apporter l'information que l'instruction qu'ils font est dans la bonne voie, ainsi que les demandes d'accompagnement, voire plus que d'accompagnement, de décision, pour la grande décision qui est l'installation, dont je remarque quand même, Monsieur Prétot, que vous faites toujours planer le doute, comme si les choses n'étaient pas faites, alors que je vous le dis : cet après-midi, les choses seront faites, parce que l'investisseur est sur le point de signer. Cependant, vous : « Non, non. On n'est pas encore sûr, donc... » C'est quand même prodigieux !

Vous êtes pire que Saint Thomas. Vous ne serez jamais saint, encore que... Franchement, vous êtes pire que Saint Thomas, mais bon. Peut-être que cultiver le doute et laisser planer les insinuations, c'est un élément de profit politique personnel. Je n'en sais rien, mais ce qui me permet de voir la réalité en face, c'est la clarté et la vérité. Il y a donc nécessité.

Si vous doutiez que les choses n'aillent pas avec, je vous ferais lire la lettre du président-directeur d'HynAero, qui dit : « Alors, comment fait-on pour les logements ? » Clairement. Si vous aviez encore un doute, un manque de réflexion sur le sujet, alors que dire : « Maintenant, vous êtes sûrs. Allez-y ! », ce n'est pas faire preuve de réalisme. Savez-vous, pour faire une opération, combien de temps il faut ? Quatre ans. HynAero, ils sont là aujourd'hui pour être là définitivement, avec une première chaîne de production effective en 2028. Vous pensez bien qu'il n'y a pas concomitance. Tout cela est quand même, dans un sens, ce que l'on appelle l'anticipation, qui relève de l'expérience et non de l'amateurisme.

Je vous en prie, lorsque vous sortez d'un cadre, qui est l'efficacité du développement économique, qui est le vrai sujet, parce que, même si c'est un élément d'importance, la notion de logement est une incidente ; une incidente. A partir de là, elle doit être prise comme un élément qui est la conséquence inéluctable, sauf si vous avez le courage, mais il faudra l'avoir, de me dire : « Non, non, non ! Je ne veux pas de 700 emplois ! Je ne veux pas de cela ! » Vous pouvez le dire.

Vous savez, j'ai été très amusé. Encore une fois, je pense que vous n'êtes pas simplement pour coller des *post-its* sur les chemises du CFAI et que vous participez un peu à l'élaboration des slogans. Alors, j'ai été amusé, parce que je passe souvent devant votre superbe panneau d'information, où vous vous adressez aux jeunes : « Prépare, viens ici, construis ton avenir ». Vous auriez dû mettre en dessous : « Surtout, ne compte pas sur moi pour que cet avenir se fasse au pays. Surtout, ne compte pas sur moi, parce que les logements, je ne veux pas en avoir ici ».

Maintenant, vous avez répondu, on s'arrête là. On va passer au sujet...

**M. PRETOT.**- Ne mélangez pas tout, quand même.

**M. le MAIRE.**- Je vous ai donné la possibilité de répondre sur...

Oui, Monsieur Gabanou, c'est à vous. Monsieur Prétot, j'ai terminé. Madame Joulia, bien sûr. Je vais vous donner la possibilité de répondre sur mes communications. Ce n'est pas comme à l'accoutumée, mais je ne veux pas que...

**M. GABANOU.**- Bien sûr que l'on a le droit de répondre.

**M. le MAIRE.**- Monsieur Gabanou, s'il vous plaît.

**M. GABANOU.**- Monsieur le Maire, sur la sécurité, bien sûr, on ne va pas être d'accord. Vous savez pourquoi.

**M. le MAIRE.**- Pardon ? Rapprochez-vous de votre micro.

**M. GABANOU.**- Sur la sécurité de la ville, on ne va pas être d'accord et vous savez pourquoi.

**M. le MAIRE.**- Non, non, non, non ! Excusez-moi ! Dites-moi. Non, non, mais dites-moi pourquoi.

**M. GABANOU.**- Je vais vous le dire, parce que cette histoire de *rave party*, depuis le mois d'août, elle tourne autour de la ville d'Istres. Cette *rave party* a été déplacée cet été, au mois d'août. Elle devait avoir lieu vers le Coussoul. Quatre compagnies de CRS sont venues, ont déplacé et ont même interdit cette *rave party*. Aujourd'hui, ce n'est pas étonnant qu'on la retrouve sur Istres, puisque cela fait un moment qu'elle est prévue.

Puis, depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire, vous nous vendez la même rengaine : quelques caméras en plus, des patrouilles de renfort, 8 postes de police municipale créés, un peu de technologie par-ci et par-là, et hop ! la sécurité serait réglée. Cependant, la réalité ne ment pas : l'insécurité à Istres explose.

(M. le Maire soupire.)

Elle s'installe durablement. Oui, oui, Monsieur le Maire ! Oui. Laissez-moi terminer. Vous allez voir.

Elle s'installe durablement. Des quartiers autrefois paisibles sont aujourd'hui en première ligne : vols à répétition, commerçants agressés, et je ne parle pas de la DZ Mafia, habitants menacés chez eux et volés, vols à la roulotte, stade envahi chaque année faute d'anticipation, *rave party* géante, bien sûr, avec 1 000 personnes, malgré un précédent déjà empêché au mois d'août, blessant malheureusement les forces de l'ordre, et tout cela sans compter les incivilités permanentes laissées sans véritables réponses. La liste est longue, beaucoup trop longue.

Les caméras, oui, elles filment, elles enregistrent, mais elles ne stoppent rien. Elles ne protègent personne. Elles ne font qu'immortaliser ce que les habitants subissent, avec derrière des procédures draconiennes, lassantes et abandonnées par les victimes. La Police municipale, on la cite partout, on la brandit comme un trophée, mais sur le terrain ce sont des agents qui sont en sous-effectif. Ils sont surchargés et débordés. On exige d'eux qu'ils couvrent un territoire immense, alors qu'on ne leur donne ni les renforts, ni les moyens nécessaires pour une ville de 48 000 habitants. D'ailleurs, vous venez de parler des logements, il va encore y avoir des gens en plus sur notre commune.

Pendant ce temps, les habitants voient ce que certains refusent encore de reconnaître : la délinquance s'adapte, elle se déplace et elle s'enhardit. Les familles s'inquiètent, les commerçants n'en peuvent plus, les jeunes et les anciens subissent la même dégradation du quotidien dans tous les quartiers. Aucun quartier de la ville n'est aujourd'hui touché par la problématique des stupéfiants et de la drogue.

Alors oui, alors oui...

*(Brouhaha.)*

Oui, Monsieur Bremaud. Ecoutez bien, Monsieur Bremaud.

Alors oui, stop aux effets d'annonce ! Stop à l'illusion qu'une caméra remplace un agent sur le terrain ! Stop à l'idée qu'un gadget technologique réglerait un problème de fond ! La sécurité n'est pas un décor, c'est une responsabilité centrale, essentielle et non négociable.

Monsieur le Maire, la sécurité de la population, ce n'est pas un slogan. C'est votre mission première. Il est temps de sortir de votre tour de verre, de descendre, écoutez bien, de descendre sur le terrain et de regarder ce qu'il se passe jour et nuit, jour et nuit, pour vous rendre compte de ce que vivent chaque jour les habitants. Ici, entre nous, ce ne sont que des discours. Ce ne sont pas les discours qui manquent sur la sécurité, mais c'est surtout l'action et la vraie action.

Merci de m'avoir écouté.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Gabanou, vous ne nous avez pas habitués à parler. Je préfère franchement votre silence, parce que « débiter » de telles âneries ou poncifs, ou poncifs...

**M. GABANOU**.- Ce ne sont pas des âneries.

**M. le MAIRE**.- Je ne vous ai pas coupé.

**M. GABANOU**.- Ce ne sont pas des âneries.

**M. le MAIRE**.- Ou poncifs, parce que l'on est dans une situation qui veut que l'on hausse le niveau du reproche à partir de n'importe quoi...

**M. GABANOU**.- Vous refusez la réalité.

**M. le MAIRE**.- ...pour essayer d'en trouver une allégeance politique, cela, libre à vous. Libre à vous.

**M. GABANOU**.- Vous refusez la réalité.

**M. le MAIRE**.- Vous ressortez du bois, alors que vous vous étiez bien éloigné.

**M. GABANOU**.- Absolument pas !

**M. le MAIRE**.- Maintenant, il faut que vous prouviez votre réalité.

D'abord, je voudrais vous dire que vous êtes malheureusement, et malheureusement pour vous, mais heureusement pour nous, hors des réalités. Bien sûr, vous allez dire que les choses que je vous dis ne sont pas objectivement réelles. C'est d'abord une insulte que vous délivrez, sous couvert qu'ils sont utiles, mais finalement pas autant qu'ils pourraient l'être, parce qu'ils ne sont pas si nombreux et n'ont pas tous les moyens. Je le prends directement et je suis sûr que le directeur le prend comme une insulte à leur travail.

**M. GABANOU**.- Absolument pas !

**M. le MAIRE**.- Quand vous nous revendiquez, vous nous proposez qu'ils soient là 24 heures sur 24, mais cela fait des années que c'est déjà comme cela, mon brave ami !

**M. GABANOU**.- Oui, bien sûr !

**M. le MAIRE**.- Vous vous réveillez ?

**M. GABANOU**.- Pas du tout.

**M. le MAIRE**.- Vous vous réveillez ou vous êtes en train d'insinuer qu'ils dorment ?

**M. GABANOU**.- Pas du tout ! J'ai un contact direct avec les collègues de la police municipale.

**M. le MAIRE**.- S'il vous plaît ! Vous avez un contact direct ? Peut-être que quand vous cherchez une taupe...

**M. GABANOU**.- Oui, oui, oui. Jour et nuit. Jour et nuit.

**M. le MAIRE**.- ...choisissez-les mieux, surtout celles qui n'ont pas un petit problème personnel et qui sont teintées d'objectivité. Voilà. Comme, d'ailleurs, on vous le fait remarquer souvent chez les pompiers.

J'en reviens à la réalité. Je ne veux pas émettre un seul doute sur la capacité de la Police municipale à bien faire son travail, de manière à suivre les consignes que je leur donne et à avoir l'initiative qui relève de la spontanéité et de l'expérience. Ils le font très bien.

Pour la *rave party*, vous nous prenez vraiment pour des imbéciles ! Vous voulez faire croire que c'était quelque chose qui était inscrit tel jour, à telle heure, et qu'il fallait simplement mettre deux policiers municipaux pour dire : « Hop ! Ne passez pas. C'est interdit ». Non, mais vous prenez vraiment les gens pour des imbéciles ! Franchement !

D'abord, nous savions effectivement, parce que les réseaux sociaux, pas pour tout, généralement pour les « saloperies », viennent jusqu'à nous pour avoir quelques degrés d'information. Effectivement, ces degrés d'information étaient là. On en a parlé. Les informations, ce qui est noté, nous n'avons pas une vocation de membres des renseignements généraux. Eux-mêmes ont sans doute été un peu dupés par les éléments, puisque ce qui était prévu autour d'Arles, dans la Crau, non pas en août, mais là...

**M. GABANOU**.- En août aussi.

**M. le MAIRE.** - Non pas en août, mais là, s'est finalement retrouvé là. A partir de là, les gens ont pris leurs responsabilités. Ils ont assumé les choses de manière absolument extraordinaire. Je le dis, je le répète, parce que leur comportement a été très salubre pour le bon déroulement des choses.

Vous vous exprimez aussi dans cette technique du dénigrement. Je crois que le dénigrement est quelque chose que les uns et les autres adoptent de manière régulière pour dépeindre les suggestions comme elles sont, absolument insupportables, et qui suscite des réactions. Je suis certainement un peu plus en relation avec les gens, un peu plus et nettement beaucoup plus. J'ai plutôt le sens inverse. En tout cas, j'ai le sens, déjà, de la mesure des remerciements quand la Police municipale ou les services de la médiation, parce que cela existe aussi, interviennent, après qu'il a pu y avoir une problématique. Toujours. Toujours.

Deuxièmement, je n'ai pas non plus des hordes de demandeurs sur des agressions qu'ils subiraient à droite ou à gauche. Faites-moi la liste. Vous en êtes incapable, parce qu'elle n'existe pas.

**M. GABANOU.** - Bien sûr qu'elle existe.

**M. le MAIRE.** - Il peut y avoir... Non, pas « bien sûr ». Ne dénigrez pas.

**M. GABANOU.** - Bien sûr qu'elle existe.

**M. le MAIRE.** - La vérité, c'est celle-là.

**M. GABANOU.** - Vous le savez très bien. La vérité, c'est celle que je dis, ce n'est pas la vôtre.

**M. le MAIRE.** - Maintenant, Monsieur Gabanou, puisque vous semblez être un expert un peu dévoyé du sujet, je vous inviterai la prochaine fois à la réunion mensuelle que nous faisons sur le topo de la ville, sur la réalité de la délinquance, tout point de vue, tout point de vue, tout point de vue. Cela va du vol à ceci, à cela, à la tire ou à la roulotte, à la violence conjugale, tout. Vous verrez. A la fin, si vous êtes objectif... Je ne le crois pas.

*(M. le Maire siffle.)*

Parce que vous verrez. Merci.

Pour terminer, Monsieur, la répartition des vidéos est un élément fondamental. Nous en sommes aujourd'hui à un niveau très élevé, puisque nous dépassons les 300, je crois, exactement, et nous avons un rythme jusqu'à 450, déclarées en Préfecture et agréées en Préfecture. Nous le faisons de manière régulière. Il y en a encore une trentaine qui sont en cours d'installation et qui font l'objet de discussions avec, pour certains lieux, les habitants eux-mêmes. Vous voyez que l'on est vraiment sur la proximité pour la conclusion du sujet. On n'a donc pas vraiment de leçons à recevoir.

Si vous vouliez effectivement faire une échelle des moyens, je vous invite – mais peut-être que c'est un peu... – à faire le tour ou simplement à aller au CDG. Ainsi, vous aurez un récapitulatif de toutes les situations de police. Vous verrez quel est le niveau, quel est l'engagement, quel est le nombre qui s'identifie à notre police et qui est bien largement supérieur ailleurs.

Quant à dire que cette ville devient la banlieue de Chicago ou de Manhattan, cela fait rire beaucoup de personnes.

**M. GABANOU**. - Cela ne fait pas rire les habitants.

**Mme JOULIA**. - En ce qui concerne la *rave*, je voudrais m'exprimer, notamment en tant que présidente de Scènes et Cinés, parce que, au moment où les premiers participants à la *rave* ont commencé à arriver, il y avait un concert à l'intérieur des locaux de L'Usine. La première des équipes qui a dû prendre des responsabilités, c'est donc celle de L'Usine, en attendant la Police municipale, la Police nationale, etc.

Si je veux vraiment m'associer à tous les remerciements et tous les hommages qui ont été rendus à la police de manière globale, et c'est vrai que certains ont été blessés, on peut le regretter, je voudrais associer à cet hommage l'équipe qui était sur place, ce soir-là, au sein de L'Usine. Le concert était encore en cours. Certains des spectateurs sont partis vers 11 heures 30. En revanche, en accord avec la Police nationale, jusqu'à 3 heures du matin, nous avons gardé les spectateurs à l'intérieur, avec tout ce que cela suppose d'inquiétude ; pas de réel affolement, mais tout a été réglé dans le calme. Je voulais vraiment...

Une plainte a été déposée par Scènes et Cinés, parce qu'il y a eu quelques dégâts, puisqu'ils ont envahi le parking même, le petit parking de L'Usine, pour passer sous les arches et rejoindre directement le lieu de la *rave party*.

Vraiment, je ne voulais pas qu'on les oublie. Pour être restée en relation avec eux jusqu'à 3 heures du matin, c'est à 3 heures du matin que les cent dernières personnes qui étaient à l'intérieur de L'Usine ont pu être évacuées en toute sécurité. Les agents les accompagnaient même individuellement, sous les instructions d'un policier de la Police nationale, qui a demandé à un agent de la sécurité de L'Usine d'aller avec une lumière et d'évacuer tout le monde par petits groupes.

Je voulais vraiment remercier en particulier Dorothée Gaillard, qui avait la responsabilité, ce soir-là, de tout le dispositif.

**M. le MAIRE**. - Je savais que, d'une certaine manière, je me trouverais responsable, en plus, de la *rave party*. C'est extraordinaire, mais bon.

Sur la *rave party*, j'ai encore quelque chose à dire. On a un peu discuté avec les gens. On est tombé sur deux personnes. Cela vous montre un peu comment cette affaire est difficile à gérer. Je ne parle pas de l'affaire au sens technique et sécuritaire, mais sur la problématique psychologique. On a rencontré deux personnes, une femme infirmière et un homme ingénieur, deux profils qui vous amènent à imaginer que ce n'est pas un endroit spécialisé pour des gens de ce type, qui vont boire des canettes, quand c'est juste de la modération de l'alcool, jusqu'à d'autres avec des stupéfiants à côté. Dans la discussion, ils nous ont dit qu'ils avaient besoin de cela une fois par an, pour que ce soit leur exutoire. Cela fait beaucoup réfléchir. Cela signifie que, finalement, il n'y a pas de réponse. Il n'y a pas de réponse. Quand des personnes, qui sont en réussite extraordinaire de leur vie professionnelle, amènent comme argument « J'ai besoin de m'éclater » et font des centaines de kilomètres, parce qu'elles viennent de très loin, cela montre bien qu'il n'y a pas de prévention possible de ce genre de choses. C'est pour cela que, à un moment donné, le sens de la réalité, cela évite de dire des « bêtises » comme vous les dites, Monsieur Gabanou.

## **FINANCES**

### **1 - Budget principal - Exercice 2025 - Décision Modificative n° 4**

Rapporteur : M. RAOULT

**M. le MAIRE**.- Enfin, notre sujet.

**M. RAOULT**.- Ce rapport présente l'équilibre et le contenu de cette décision modificative du budget principal et des décisions modificatives n° 1 des budgets annexes de la régie des agents de la ville d'Istres, de la régie municipale des pompes funèbres et de la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven. Cette décision modificative vient ajuster les crédits au regard des prévisions actualisées de fin d'année. Parmi les ajustements significatifs en fonctionnement figurent les provisions, les fluides et le produit de la fiscalité. Les dépenses et recettes d'investissement seront ajustées sur les calendriers actualisés.

L'équilibre général de cette décision modificative est le suivant : en fonctionnement, en dépenses et en recettes, - 351 346 € ; le total de la section d'investissement, que ce soit en dépenses et en recettes, - 1 424 355 € ; toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, - 1 775 701 €.

**M. le MAIRE**.- Oui, allez-y.

**M. PRETOT**.- Merci.

Juste pour avoir un petit détail sur le fameux 1,4 M€ de recettes que l'on ne perçoit pas, qui fait que l'on ajuste et que l'on fait cette décision modificative. On l'ajuste, parce qu'il y a des subventions d'investissement, je vois, qui sont diminuées de 1,4 M€. A quoi correspondent ces subventions d'investissement que l'on n'a pas eues ou que l'on aura plus tard ou qui sont décalées ?

**M. RAOULT**.- Ce n'est pas qu'on ne les a pas. C'est que quand vous enlevez des crédits en dépenses, parce que les opérations prennent du retard ou parce qu'elles sont reportées pour une bonne gestion financière et pour boucler le budget, vous êtes obligé d'enlever au prorata les subventions, qui seront réinscrites l'année prochaine.

**M. PRETOT**.- J'avais le sentiment que c'était plutôt la non-recette de la subvention qui provoquait l'adaptation du crédit de paiement.

**M. le MAIRE**.- On dans un système de glissement.

Monsieur Mayor, vous voulez dire quelque chose ?

**M. MAYOR**.- Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, cette décision modificative appelle juste une remarque positive de ma part, concernant la compensation financière possible grâce aux économies réalisées en frais d'électricité et d'eau, qui viennent utilement absorber une perte fiscale liée à notre assiette foncière. A cela s'ajoute une légère baisse des taux d'intérêt, toujours profitable en matière de remboursement des emprunts.

Je voterai pour.

Chers collègues, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous confirmer que je tirerai ma révérence d'élu municipal à la fin de ce mandat. Je ne serai pas candidat tête de liste aux élections de mars 2026, ni présent sur une liste.

J'ai aimé passionnément servir ma ville durant trois mandats, que ce soit comme conseiller municipal ou adjoint au maire. Lorsque l'on a la politique chevillée au corps et à l'esprit, c'est un honneur et un bonheur de pouvoir participer à cette assemblée. Oui, mais il faut également et objectivement être en capacité de se regarder dans le miroir.

Ma conclusion est que je ne suis pas fait pour être subordonné ou adjoint ou derrière un politique. C'est presque contre nature et cela cause des contorsions inconfortables pour moi et mes interlocuteurs. Comme le disait le grand pilote Ayrton Senna, je ne suis pas conçu pour arriver deuxième ou troisième, je suis conçu pour driver, pour gagner. J'ai accepté de le faire néanmoins pour ma ville en 2014 et 2020, et derrière François Bernardini, car j'estimais et j'estime encore qu'il était et reste largement au-dessus du lot. S'il n'était pas reparti, j'aurais brigué les suffrages pour tenter de devenir maire de notre ville, ville que j'aime et que je continuerai à servir, en ne me refusant aucunement de postuler à d'autres mandats. Les conditions politiques sont telles et ma parole donnée étant au-dessus du jeu politique, il n'a jamais été question pour moi de me présenter contre le maire d'Istres.

A l'heure de terminer ce chapitre, j'ai une pensée forte pour mon père, qui fut élu trois mandats en Gironde et qui m'a donné ce goût, cet atavisme de la politique. J'ai une pensée forte également pour les mères de mes quatre enfants, qui ont vécu ma vie politique locale du début à aujourd'hui, avec les sacrifices que cela comporte en temps, en énergie, en campagnes électorales. Chaque élu ici engagé le sait, le vit, le partage. C'est une forme de sacerdoce, où l'on n'est bien finalement qu'un fusible ou une serpillère.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des services avec lesquels j'ai pu travailler et particulièrement la Police municipale et les finances.

A celles et ceux que j'ai pu heurter, vexer, courroucer, j'espère que nous aurons l'occasion de nous trouver ou retrouver. Il n'y a que du beau à venir. Que la force et la sagesse vous accompagnent. Je resterai au service de ma ville, sur des domaines de compétences qui sont les miens, là où cela sera estimé utile. Puis, finalement, en politique comme en matière de train, un Mayor peut toujours en cacher un autre.

Je vous remercie de votre attention et donne procuration pour la suite de ce Conseil municipal à M. le Maire d'Istres, François Bernardini.

Je vous remercie.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Mayor, on ne va pas épiloguer. On prend acte de votre réflexion, de votre décision et des discussions que nous avons menées nous-mêmes. On ne va pas avoir un débat sur le sujet, parce que c'est un caractère personnel dans votre vision des choses, dans votre comportement et dans l'expression linéaire de nos rapports. Je dis simplement que cela a été des bons moments, des moments quelquefois irritants, voire fatigants, mais qui laissent un degré d'estime et de réalisme, qui font que j'aurai plaisir à vous rencontrer plusieurs fois sur d'autres sujets ou sur le même, pour essayer de trouver des voies communes encore.

**POUR** : 35 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 2 voix (Liste En Avant Istres, GABANOU Grégory)

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

## **2 - Budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres - Exercice 2025 - Décision Modificative n° 1**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN**.- M. Raoult nous l'a présentée. La décision modificative est la suivante : en part de fonctionnement, - 5 000 €, en part d'investissement, zéro. C'est un transfert de budget.

**POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)  
**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (PRETOT Robin)

**3 - Budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres - Exercice 2025 - Décision Modificative n° 1**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Pour les pompes funèbres, la décision modificative est la suivante : en part d'exploitation, en dépenses 64 673 € et en recettes également.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**4 - Budget annexe de la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven - Exercice 2025 - Décision Modificative n°1**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- C'est une décision de modification pour l'exercice 2025 du budget annexe de la nouvelle régie municipale du centre équestre, avec une modification en exploitation et en investissement, avec une proposition nouvelle en dépenses et en recettes qui arrête les comptes, toutes sections confondues, à 59 100 €.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**5 - Autorisations de programme – affectation**

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le MAIRE.**- Je vous propose, comme on le fait chaque année, l'autorisation des programmes. Vous avez la liste. C'est l'adaptation en fonction des réalités, de celles qui sont définitives et celles qui sont engagées sur les opérations que nous avons programmées.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**6 - Admissions en non-valeur et créances éteintes - budget principal et budgets annexes de la régie municipale des pompes funèbres et de la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven - Exercice 2025**

Rapporteur : M. RAOULT

**M. le MAIRE.**- Monsieur Raoult, des admissions en non-valeur auxquelles nous demandons de procéder M. le trésorier principal.

*(Lecture du rapport.)*

**M. RAOULT.**- Le service de gestion comptable d'Istres a également adressé l'état des créances éteintes. Leurs montants, je peux peut-être ne pas les énumérer, vous les avez. Il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres des recettes correspondant à ces montants.

**M. le MAIRE.**- Merci. Il faut simplement estimer que le trésorier pense que toutes les procédures lancées ont échoué, donc ce n'est pas la peine d'imaginer un miracle retardataire. C'est pour cela que nous procédons à sa demande.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** pour la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven : Loïc RAOULT

**7 - Intégration au patrimoine communal de la bulle musicale de la crèche La Terroulette**

Rapporteur : Mme FALCO

**M. le MAIRE.**- Madame Falco, j'aimerais que vous rapportiez un dossier, dont je suis très fier, qui n'a malheureusement pas trop été à l'esprit des gens, par manque de communication de notre part, sans doute, mais qui rend des services déterminants, dans un concept de relations sociales et d'approche de l'art particulière dès le plus jeune âge.

**Mme FALCO.**- En effet, nous voulons intégrer au patrimoine de la commune la bulle musicale de la crèche, qui est installée à La Terroulette. Cette bulle musicale est un outil extraordinaire pour nos tout-petits. Il est adapté à tous les enfants. Nous l'avons aussi ouvert dans les centres sociaux, quand la crèche La Terroulette est fermée, pour que plus d'enfants puissent en profiter, bien entendu. Elle est d'une certaine somme, mais nous l'avons acquise et nous en sommes fiers. Il nous restera à acheter chaque année différents – pardon, je n'arrive pas à trouver mes mots – équipements, pour pouvoir adapter à de nouveaux outils et mettre en place des... Comment appelle-t-on cela ? Pardon, je n'y arrive plus. Excusez-moi.

**M. le MAIRE.**- Des échos musicaux différents en fonction des évolutions technologiques.

**Mme FALCO.**- Absolument. Surtout sur les pays étrangers, avec la culture et les chants des pays étrangers, ainsi que tout ce que mange un pays étranger. Les enfants sont sensibilisés et c'est un outil extraordinaire. Je tenais à le préciser.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Y a-t-il une remarque ?

J'aimerais que l'on ait l'occasion, parce que c'est vraiment... de pouvoir en acquérir une seconde.

**Mme SANTINI.**- Oui, moi aussi.

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas facile, parce que c'est cher.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**8 - Activités équestres du Deven – apport d'actifs à la commune par la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- C'est l'actif et le passif de l'ex-régie du centre équestre Le Deven qui ont été repris dans les comptes de la nouvelle régie. Une partie des cheptels présents à l'actif de cette dernière est utilisée pour des missions de service public en administratif et doit donc être remis à titre gratuit sous la forme d'apport à la commune. C'est présent et listé sur le tableau qui est en annexe.

**M. le MAIRE.**- Merci. Y a-t-il un commentaire ? Non ?

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** : Loic RAOULT

**9 - Avances de trésorerie remboursables non budgétaires à la nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven et à la régie du Nexus**

Rapporteur : M. RAOULT (*lecture du rapport*)

**M. RAOULT.**- Il est proposé d'autoriser le versement d'avances de trésorerie remboursables à chacun des budgets annexes, selon les modalités qui sont décrites sur le document que vous avez. Elles sont identiques pour chacune des régies.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** pour la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven : Loïc RAOULT

**10 - Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2026 – budget principal et budgets annexes de la régie du bowling municipal et de la nouvelle régie du Centre équestre du Deven**

Rapporteur : M. RAOULT

**M. RAOULT.**- C'est les dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2026, budget principal et budget annexe de la régie du bowling municipal et de la nouvelle régie du centre équestre. Il est demandé au Conseil municipal, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 et de ces budgets, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits par chapitre. Vous avez les chapitres sur le document.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** pour la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven : Loïc RAOULT

**11 - Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour la remise en état de 20 points d'eau incendie et la création de 2 nouveaux**

Rapporteur : M. ARAGNEAU

**M. ARAGNEAU.**- Il s'agit tout simplement de créer des moyens pour que la défense incendie soit beaucoup plus opérationnelle.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**12 - Garantie d'emprunt à la SEML Ouest Provence Habitat pour la réhabilitation de deux logements situés place Georges-Darrason à Istres**

Rapporteur : Mme MORA

**Mme MORA.**- Ce seront deux logements qui seront au centre-ville, place Georges-Darrason. C'est une opération financée par un moyen de PLAI (prêt locatif et d'intégration) et un prêt PLAI foncier. Il y a deux lignes de prêt, une de 37 500 € et une de PLAI foncier de 122 500 €. Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : François BERNARDINI, Loïc GEFFRAULT

**13 - Garantie d'emprunt à Adoma pour la construction d'une résidence sociale neuve au 1 avenue Ange Bertolotti**

Rapporteur : Mme MORA

**M. le MAIRE.**- Toujours la même chose, mais pour ADOMA, pour la construction de la résidence qui est en cours, dans le social.

**Mme MORA.**- La commune d'Istres est sollicitée par ADOMA, comme principaux actionnaires, il y a CDC Habitat, aux fins d'octroi d'une garantie d'emprunt pour la construction d'une résidence sociale comportant 171 logements autonomes, 1 avenue Ange-Bertolotti, 25 logements pour une pension de famille qui a suivi, bien entendu. La résidence sociale est financée au moyen d'un PLAI, d'un PLAI foncier et d'un PHB (prêt haut de bilan bonifié). Trois lignes de prêt au total, pour 9 109 898 €. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**14 - Garantie d'emprunt à Adoma pour la construction d'une pension de famille neuve au 1 bis avenue Ange Bertolotti**

Rapporteur : Mme MORA

**Mme MORA.**- Troisième garantie d'emprunt pour la pension de famille.

**M. le MAIRE.**- Cette fois-ci, c'est toujours dans le cadre d'ADOMA, dans le même périmètre, la construction d'une pension de famille.

**Mme MORA.**- Trois lignes de prêt pour cela aussi, pour 1 391 170 €. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**15 - Concours aux associations – Exercices 2025 et 2026**

Rapporteur : Mme GOUIN.

**Mme GOUIN.**- Le Conseil municipal est sollicité sur l'octroi de subventions exceptionnelles sur l'exercice 2025, pour des manifestations qui auront lieu en fin d'année, pour le foyer socio-éducatif du collège, Istres Sport Cyclisme et la Maison des Lycéens. Vous avez les montants dans le tableau. Puis, sur l'exercice 2026, pour les trois foyers de nos collèges, Coutarel, Pasteur et Savary, pareil, pour des voyages scolaires en début d'année prochaine.

*(Lecture du rapport.)*

Un complément de subvention a aussi été apporté à l'OMS et à la Team Colas Istres Boxing, à la suite de la délibération que nous avons faite, n° 84-25. Pareil, les montants sont joints dans le tableau. Il faut juste rajouter qu'un avenant de convention a aussi été fait pour l'OMS, parce qu'il y a eu une mise à disposition de personnel qui a évolué.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** pour l'association Coline : Nicole JOULIA

**16 - Avances sur subventions 2026 aux associations**

Rapporteur : Mme GOUIN

**M. le MAIRE.**- Madame Gouin va continuer sur les subventions 2026, en nous épargnant le tableau. Tout le monde l'a sous les yeux.

*(Lecture du rapport.)*

**Mme GOUIN.**- Vous avez les propositions qui sont jointes dans le tableau. Il faut juste préciser que la charge sera, bien sûr, imputée sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2026 au chapitre 65.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** pour les associations suivantes :

- Athlétic Club Istres Rassuen : Loïc RAOULT
- Istres Temps Libre Évasion (ITLE) : Loïc GEFFRAULT
- Maison Pour Tous : Loïc GEFFRAULT
- Pulsion : Nicole JOULIA, Céline CAMOIN

#### **17 - Etablissements publics et régies municipales – avances sur subventions 2026**

Rapporteur : M. RAOULT

**M. RAOULT.**- C'est les avances sur subventions pour permettre aux établissements publics, à la régie des agents de la ville et à la régie municipale des transports de poursuivre leur fonctionnement par le versement sur l'exercice 2026 d'une avance de subvention. Il y a le tableau des montants.

S'agissant de l'Office du tourisme, la commune apportera sa contribution financière dans le cadre de la convention d'objectifs pour les années 2025-2026.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** pour les associations suivantes :

- Régie des Agents de la Ville d'Istres : Catherine QUET, Robin PRÉTOT
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Robin PRÉTOT

#### **18 - Mise à disposition de personnel auprès des associations et du Centre Communal d'Action Sociale à compter de l'année 2026**

Rapporteur : M. GEFFRAULT.

**M. GEFFRAULT.**- Les conventions arrivant à leur terme au 31 décembre 2025, après délibérations de 2022 et 2025, il est proposé un renouvellement pour l'exercice 2026 et une tacite reconduction pour les exercices 2027 et 2028.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** pour le Centre Communal d'Action Sociale : Loïc GEFFRAULT, Robin PRÉTOT

**Ne prend pas part au vote** pour l'association La Maison Pour Tous : Loïc GEFFRAULT

#### **19 - Protocole d'accord transactionnel entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la commune d'Istres et LOREQUIP BAIL concernant des loyers de luminaires LED**

Rapporteur : M. GARCIA

**M. le MAIRE.**- Luminaires LED que nous avons déjà installés depuis des années.

**M. GARCIA.**- Quelques mots préalables pour assimiler cette délibération.

Cette délibération correspond en fait à un protocole d'accord entre la Métropole, la Ville et la Banque Populaire, qui a repris les créances de la société titulaire du marché, donc DF Prestations Leasing, où il y a un contentieux entre les deux parties. Ce protocole permet tout simplement à la Ville et à la Métropole de payer les montants contractuels prévus au marché LOA (location option d'achat) de cette dernière tranche d'éclairage public, car la société DF Prestations Leasing ne fournissait pas les factures. Cela, c'est le préalable.

Je vais vous synthétiser la délibération.

(Lecture du rapport.)

C'est prévu sur l'annexe qui est jointe, mais je vous demande de bien vouloir noter une modification : l'article 2, en page 5, il faut désormais lire « *Par exception, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne accepte l'exercice de l'option d'achat par la Métropole, nonobstant l'existence de loyers non reversés par DFPL à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour la période antérieure à celle protocolée.* »

Par ailleurs, les signataires de la convention pour la banque seront Mme Aurore Simon et M. Thibault Harroué, au lieu de Mme Elise Grandmougin, comme prévu dans le projet initial.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le protocole et d'autoriser M. le Maire...

**M. le MAIRE.**- D'accord, d'accord.

**M. GARCIA.**- Monsieur le Maire, si vous permettez, j'aimerais, pour éclairer tout cela, ce qu'il est important de souligner, l'opération d'éclairage LED concerne le remplacement de 100 % des éclairages publics, le remplacement des éclairages de groupes scolaires, de gymnases, de certains bâtiments administratifs et des bâtiments de culte, ce qui représente un total de presque 17 000 points lumineux en LED, qui génèrent chaque année et depuis 10 ans une économie de 3,7 millions de kilowattheures par an.

**M. le MAIRE.**- Bravo ! Bon. Nous sommes sur la voie de la réduction énergétique, avant de faire des investissements qui seront aussi de nature à baisser la consommation, donc baisser la dépense en corollaire.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**20 - Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS pour la fourniture d'articles, de produits et de petit matériel d'hygiène, de nettoyage et d'entretien ménager**

Rapporteur : M. GEFFRAULT

**M. GEFFRAULT.**- Il est proposé de reconduire une mesure, qui avait été prise en 2021, de la constitution d'un groupe d'achat et de commandes avec le CCAS pour les fournitures d'articles, de produits et de petits matériels d'hygiène et de nettoyage entre la ville d'Istres et le CCAS.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** : Loïc GEFFRAULT

**22 - Régie des agents de la ville d'Istres - Tarifs Hors Saison 2026 Autantpartir**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Comme chaque année, ce sont les tarifs qui sont repropoés au vote, les tarifs des billetteries et de la participation, sachant que tout a été validé à l'unanimité en conseil d'exploitation.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : Catherine QUET, Robin PRETOT

**23 - Régie des agents de la ville d'Istres - Tarifs Basse Saison 2026 CAPFUN**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : Catherine QUET, Robin PRETOT

**24 - Régie des agents de la ville d'Istres - Tarifs Basse Saison 2026 Vagues Océanes**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : Catherine QUET, Robin PRETOT

**25 - Régie des agents de la ville d'Istres - Tarifs des locations été 2026**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : Catherine QUET, Robin PRETOT

**26 - Tarifs billetterie de la Régie des Agents de la Ville avec participations à compter du 1er Janvier 2026**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prennent pas part au vote** : Catherine QUET, Robin PRETOT

**21 - Projets spécifiques - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Mme FALCO

**Mme FALCO.**- C'est une demande de subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour des projets sur l'atelier périnatal, les lieux d'accueil Petite Enfance, les éveils artistiques et culturels, ainsi que le ConCorpsDanse parents-enfants.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**27 - Nuits d'Istres 2026- Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT

**Mme AYOT.**- Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à déposer des dossiers de subventions auprès du Conseil régional : pour le festival des Nuits d'Istres 50 000 €, pour les Jeudis Etoilés 30 000 €, pour les rues de l'Etang 15 000 €, pour le Jazz au Ranquet 5 000 €, enfin, pour le Festival de l'AéroBD 5 000 €.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**28 - Les Jeudis Etoilés 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**29 - Rues de l'Etang 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Rapporteur : Mme AYOT

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**30 - Jazz au Ranquet 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**  
Rapporteur : Mme AYOT

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**31 - Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**  
Rapporteur : Mme AYOT

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**32 - Nuits d'Istres 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**  
Rapporteur : Mme JOULIA

**Mme JOULIA.**- Cinq rapports de demandes au Conseil départemental pour la culture. Ces cinq rapports ont déjà reçu des accords favorables en 2025, donc c'est un espoir. On verra le budget 2026. Les demandes sont : pour les Nuits d'Istres à 100 000 €, pour les Jeudis Etoilés à 50 000 €, pour les rues de l'Étang à 20 000 €, pour Jazz au Ranquet à 8 500 € et AéroBD à 8 000 €.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**33 - Les Jeudis Etoilés 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**  
Rapporteur : Mme JOULIA

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**34 - Rues de l'Étang 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**  
Rapporteur : Mme JOULIA

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**35 - Jazz au Ranquet 2026 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**  
Rapporteur : Mme JOULIA

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**36 - Festival de la Bande Dessinée Aéronautique 2026- Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**  
Rapporteur : Mme JOULIA

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**37 - Feria de l'art – Mise à disposition d'emplacements : tarif et convention afférente**  
Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Il s'agit tout simplement de la mise à disposition d'emplacements pour la Feria de l'art, avec 10 € TTC le mètre linéaire sur un emplacement pour 3 jours.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

**38 - Feria 2026 - Tarifs, billetterie**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- J'enchaîne directement avec les tarifs et la billetterie pour la Feria 2026, dont vous avez les prix qui sont à votre disposition.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**39 - Animations de Noël – Complément de la délibération N°261/24 du 18 décembre 2024**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Il vous est proposé les tarifications pour le karting électrique, de même que les mini-voitures électriques proposées sur l'esplanade Charles-de-Gaulle.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**40 - Marché de Noël – Convention de location d'emplacement à compter du 3 décembre 2025**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- On est sur un emplacement pour 3 jours, avec 150 € TTC pour la mise à disposition.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**41 - Les Jeudis Etoilés – Complément de la délibération N° 88/24 du 12 avril 2024**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- C'est un complément de la délibération n° 88-24 du 12 avril 2024. Il s'agit de se prononcer sur cette modification de l'article 6.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**M. le MAIRE.**- Je saute Mme Santini et je reste sur M. Sierra, parce qu'il a un rapport sur le bowling immédiatement après.

**44 - Régie du Bowling Municipal d'Istres - Tarif complémentaire aux délibérations n° 186/21 du 13 octobre 20212, n° 94/22 du 14 avril 2022, n° 122/22 du 23 juin 2022 et n° 23/25 du 20 février 2025 portant sur les tarifs**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Il s'agit tout simplement de proposer un tarif complémentaire pour le bowling durant les jours fériés et aux vacances scolaires, d'un montant de 6 €.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**42 - REGIES DU DEVEN : Tarifs et conditions supplémentaires aux délibérations n° 24/25 du 20 février 2025, n° 93/25 du 10 avril 2025, n° 126/25 du 19 juin 2025 et n° 168/25 du 30 juillet 2025**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- La première concerne les tarifs supplémentaires aux délibérations qui ont été faites le 20 février, le 10 avril et le 19 juin. C'est sur des prestations en plus. Il y a juste une modification de dernière minute, pour retirer la ligne des tarifs de pension individuelle sans abris.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.  
**Ne prend pas part au vote** : Loïc RAOULT

**43 - REGIES DU DEVEN - Conventions afférentes aux tarifs proposés par délibération n° 24/25 du 20 février 2025, n° 93/25 du 10 avril 2025, n° 126/25 du 19 juin 2025, n° 168/25 du 30 juillet 2025, et du 3 décembre 2025**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- La deuxième concerne les conventions, en raison de toutes les prestations qui sont proposées. Pareil, en retirant la notion de paddock sans abris.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.  
**Ne prend pas part au vote** : Loïc RAOULT

**45 - Tarifs 2026 de la régie du Nexus**

Rapporteur : M. GRIMALDI

**M. GRIMALDI.** - Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, tarifs réajustés pour garder à la fois une dimension de service public, tout en restant en cohérence avec les offres commerciales existantes et l'expérience unique proposée. Ils intègrent aussi de nouvelles propositions, qui sont le retour d'expérience des premiers mois et les suggestions formulées par les différents utilisateurs. Entre autres, il y aura la notion de tarifs pleins ou réduits, selon les pics de fréquentation, des offres anniversaires à destination du public, de la vente de billetterie en direction des comités d'entreprise, une offre *team building* à destination d'organismes privés ou publics et la possibilité de location d'espaces informatiques à usage professionnel, dans les locaux prévus pour l'e-sport au départ.

Je vous laisse découvrir le détail des tarifs dans les tableaux figurant dans la délibération.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**46 - Tarifs des prestations proposées par le Centre de vacances d'Istremont à compter du 1er janvier 2026**

Rapporteur : M. IMBERT (*Lecture du rapport.*)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**47 - Tarifs de restauration applicables aux organismes et associations conventionnés à compter du 1er janvier 2026**

Rapporteur : M. IMBERT (*Lecture du rapport.*)

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**48 - Tarifs des courts de tennis couverts d'Entressen à compter du 1er janvier 2026**

Rapporteur : Mme TRAMONTIN

**Mme TRAMONTIN.**- Tout est dit dans l'objet de la délibération. Vous avez les tarifs des cours de tennis d'Entressen. Peut-être souligner la gratuité pour les adhérents du Tennis Club d'Entressen. Souligner également que la construction de cet équipement sportif prend tout son sens un jour comme aujourd'hui, pluvieux, un mercredi. Cela permettra l'entraînement de l'ensemble des enfants du Hameau.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**49 - Tarifs des équipements de la Plaine René Davini à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- La première concerne la plaine René-Davini, avec les tarifs des tennis et du squash.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

M. Sierra, tarifs de la halle polyvalente.

Vous en avez encore un ?

**Mme SANTINI.**- Oui. Je n'ai pas enchaîné, Monsieur le Maire. J'ai fait l'un après l'autre. Je m'excuse.

**50 - Tarifs d'utilisation de l'équipement sportif dédié aux arts martiaux et aux sports de combat « Le BUDOKAN », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- La deuxième, c'est les salles du Budokan, avec les salles de musculation, multi-activités et les dojos.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**51 - Tarifcation des Installations Sportives, du Stade Nautique, de la Piscine Jean-Moulin et de l'Espace Aquatique d'Entressen l'Aqualud à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- C'est le stade nautique, l'Aqualud, la piscine à Jean-Moulin.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**52 - Tarifs d'utilisation de la Résidence Lionel TROMPETTE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme SANTINI

**Mme SANTINI.**- Les tarifs des chambres mises à disposition des sportifs de haut niveau et pour la culture.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**Ne prend pas part au vote** : Loïc RAOULT

**54 - Tarifs des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- Il s'agit de valider l'augmentation de 2 % des tarifs des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> janvier, comme chaque année.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**55 - Tarifs de la Régie des Pompes Funèbres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : Mme CAMOIN

**Mme CAMOIN.**- On fait de même pour les pompes funèbres.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**56 - Attribution de colis solidaires**

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le MAIRE.**- Je vous propose l'attribution de colis solidaires, par le travail conjoint avec les associations caritatives.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**53 - Tarifs de la Halle polyvalente applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Rapporteur : M. SIERRA

**M. SIERRA.**- Monsieur le Maire, excusez-moi, le numéro 53 n'a pas été fait pour les tarifs de la halle polyvalente.

**M. le MAIRE.**- Si, je vous ai donné la parole. Vous n'avez pas écouté.

**M. SIERRA.**- Je m'excuse, alors. Je m'en excuse. Il s'agit juste d'approuver les tarifs de la halle polyvalente.

**M. le MAIRE.**- Il y a Audition Conseil en face.

*(Rires.)*

Je connais, parce que j'y vais de temps en temps.

**M. SIERRA.**- Je le note. Je prends mes responsabilités.

Vous avez les tarifs 2025 et les nouveaux tarifs 2026, pour approuver les tarifs de la halle polyvalente, et j'irai à Audition Conseil.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**57 - Projet d'aménagement d'un jardin du souvenir animalier**

Rapporteur : M. TRONC

**M. TRONC.**- La collectivité projette l'aménagement d'un jardin du souvenir animalier sur une partie du terrain communal, au lieudit Les Maurettes sur 360 mètres carrés. Ce site sera entièrement clôturé, doté d'un cheminement PMR et sera pourvu d'une colonne de 30 casiers sécurisés, où il sera possible de déposer une relique de l'animal ou une urne funéraire. Les cendres pourront être également dispersées sur un espace prévu à cet effet. Il est à préciser que ce projet n'est pas un cimetière animalier et que les enterrements et inhumations d'animaux ne seront pas autorisés. Le montant global du projet est d'environ 35 000 €.

**M. le MAIRE.**- Il y a donc le trou pour les animaux, mais pas le cortège.  
D'accord.

**M. TRONC.**- Non, ce n'est pas un trou. C'est un totem avec des casiers.

**M. le MAIRE.**- D'accord. C'est simpliste ce que je dis, mais c'est pour la représentation.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**58 - Mise en place API Particulier CAF**

Rapporteur : Mme FALCO

**M. le MAIRE.**- Nous y travaillons beaucoup dans le cadre de la CTG.

**Mme FALCO.**- La CAF va mettre en place un logiciel pour les tarifs des mercredis et des vacances scolaires pour les enfants. Cela permettra aux familles de ne plus avoir à apporter leur déclaration d'impôt et de simplifier auprès des usagers, avec ce logiciel, la fonctionnalité, tout simplement. C'est un logiciel qui est mis en place pour faciliter les familles sur le tarif de tous ces périscolaires, accueils collectifs, mercredis et vacances scolaires.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**59 - CAF - Approbation du principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2026-2030**

Rapporteur : Mme FALCO

**Mme FALCO.**- Ensuite, pour le renouvellement de la CTG des quatre communes, nous vous proposons le dossier concernant cette CTG. Nous travaillons en étroite collaboration avec la CAF depuis plus de 4 ans. Nous renouvelons encore pour 4 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2030, cette CTG. Nous avons mis en place beaucoup de projets qui se sont réalisés, comme le Relais Petite Enfance, ainsi que la Fête de la Petite Enfance, avec l'aide de la CAF.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**M. le MAIRE.**- Je reviendrai vers vous dès que Mme Ayot aura fait voter les ouvertures dominicales.

**60 - Ouvertures dominicales 2026**

Rapporteur : Mme AYOT

**Mme AYOT.**- Il s'agit, comme tous les ans, de se prononcer sur les dimanches ouverts en 2026. Juste pour rappel, les décisions sont prises à la majorité des demandes des commerçants.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**61 - Modification de la délibération n° 284/24 suite à l'intégration de la commune de Fos-sur-Mer au Relais Petite Enfance « Peter Pan » à compter du 01 janvier 2026**

Rapporteur : Mme FALCO

**M. le MAIRE.**- Dispositif un peu différent, par l'intégration de Fos-sur-Mer. La CTG a un périmètre qui intègre plusieurs villes, y compris Port-Saint-Louis et Saint-Mitre-les-Remparts.

**Mme FALCO.**- Lors de la délibération n° 284, nous modifions quelques points au sujet du Relais Petite Enfance Peter Pan. A partir de janvier 2026, nous intégrons Fos-sur-Mer pour le Relais Petite Enfance, avec notre animatrice Camille Banzet.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**PERSONNEL**

**62 - Approbation de la convention-cadre relative aux différentes formations proposées par la Métropole Aix-Marseille-Provence à destination des agents de ses communes membres**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- On est là dans les bienfaits de la Métropole et nous sommes dans le cadre de la coopération métropolitaine.

**M. le MAIRE.**- Pourquoi y aurait-il une liste de bienfaits ? Cela veut dire qu'il y aurait une liste de méfaits ?

**M. BREMAUD.**- Non, non. Il n'y a aucun méfait, mais comme on tape dessus à longueur de journée, autant préciser que...

**M. PRETOT.**- (*hors micro inaudible*).

**M. BREMAUD.**- Oui, oui. Vous avez raison, Monsieur Prétot.

Je vous demande d'approuver la convention...

**M. le MAIRE.**- Pas la peine d'insister, il se reconnaît.

**M. BREMAUD.**- Vous avez raison, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc dans le cadre de la convention-cadre relative aux différentes formations proposées par la Métropole Aix-Provence-Marseille et à destination des agents de ses communes membres.

Monsieur Prétot ?

**M. PRETOT.**- Je vote pour.

**M. BREMAUD.**- Ah ! Oui, Provence-Marseille.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**63 - Renouvellement de la convention d'adhésion avec le CDG13 à la mission du Référent Déontologue – Référent Laïcité**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. le MAIRE.**- Va-t-on courir le risque d'avoir la même adhésion collective pour la convention d'adhésion avec le CDG, pour un référent déontologique ?

**M. BREMAUD.**- Là, on va parler de déontologie. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui parle à M. Prétot. Nous sommes dans le cadre du renouvellement de la convention d'adhésion avec le CDG 13.

**M. PRETOT.**- Peut-être moins à d'autres.

**M. le MAIRE.**- C'est une taquinerie.

**M. BREMAUD.**- C'est une taquinerie, Monsieur Prétot. Je sais que vous êtes...

**M. PRETOT.**- Ne me cherchez pas trop quand même.

**M. BREMAUD.**- ...féru, féru.

**M. PLANELLES.**- La déontologie, il y a beaucoup de gens ici qui en auraient besoin.

**M. BREMAUD.**- Cela, je m'attendais à une réflexion de votre part !

**M. PLANELLES.**- Là, vous avez tendu la perche. Il fallait bien la prendre.

**M. le MAIRE.**- Le grain de sel de la méchanceté arrive toujours avec M. Planelles.

**M. BREMAUD.**- Le coup de pied de l'âne !

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**64 - Mise à jour du régime des agents en situation de congé longue maladie et de congé grave maladie**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Nous sommes dans le cadre d'une régularisation dans le cadre légal. C'est la mise à jour du régime des agents en situation de congé :

- Première année du congé longue maladie, maintien du traitement indiciaire 100 %, maintien des primes et indemnités 33 % ;
- Deuxième année, on passe à 60 % pour le maintien du traitement, 60 % pour le maintien des primes, et de la même façon pour la troisième année.

Je vous demande de voter pour ces ajustements.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**65 - Adhésion au secrétariat du Conseil Médical placé auprès du CDG13 – Reconduction**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Dans le cadre du Conseil médical départemental, pour valider tout ce qui est accident de travail et maladie professionnelle.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**66 - Participation financière à la couverture des risques en matière de santé**

Rapporteur : M. BREMAUD

**M. BREMAUD.**- Nous sommes sur de nouvelles procédures. Il nous est demandé de compléter les mutuelles de santé, qui sont bien évidemment agréées, avec une prise en charge assurée par la Sécurité sociale des frais médicaux en cas de maladie, d'accident, de maternité. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle participation financière, qui était jusque-là de 128 € par an, ce qui fait un peu plus de 10 € par mois, et l'on passe à 25 € brut de soutien aux mutuelles pour nos personnels, Monsieur le Maire.

Je vous demande d'approuver.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**67 - Conventionnement avec le CDG 13 - Pôle Santé concernant les prestations du service Prévention et Sécurité au Travail**

Rapporteur : M. BREMAUD

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

## **URBANISME**

### **68 - Avis de la Commune sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'incendie de Forêt (PPRIF)**

Rapporteur : M. CASADO

**M. le MAIRE.**- Avis de la commune sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'incendie de Forêt présenté par les services de l'Etat.

**M. CASADO.**- Je vais vous lire les 120 pages de ce rapport.

**M. le MAIRE.**- Demandez à M. Garcia de le faire.

*(Rires.)*

**M. CASADO.**- En bref, même si c'est important, quelques remarques.

L'Etat a engagé une démarche d'élaboration d'un PPRIF, donc un plan de prévention des risques de feux en forêt, sur le territoire de la commune, comme d'autres municipalités voisines, en raison des feux de forêt qu'il y a eu chez nous en 2016 et 2017, et des zones qui sont encore à risque. Nous avons déjà, nous, la ville, engagé un bureau d'études en 2002 dans le cadre du PLU, pour identifier les zones à risque. L'Etat, en 2023, a pris le relais avec un bureau d'études, le CEREMA, pour aussi identifier ces zones.

Nous avons eu plusieurs réunions sur site. Nous avons eu beaucoup de réunions avec la DDTM sur le terrain et ici, ainsi qu'avec les services incendie, qui nous ont accompagnés dans nos visites sur le terrain. Une concertation publique a été réalisée en janvier 2025 jusqu'au mois de mars 2025, avec, dans le hall d'exposition, des panneaux identifiant les zones à risque. Une réunion publique s'est d'ailleurs tenue en présence du Sous-Préfet le 23 janvier 2025 à l'hôtel de ville. La DDTM a récolté 37 requêtes, qui ont chacune reçu une réponse circonstanciée.

Maintenant, à l'issue de cette concertation, la commune est sollicitée en tant que personne publique associée pour donner un avis sur l'élaboration de ce PPRIF. Nous avons déjà, lors de ces réunions, éliminé beaucoup de sujets à risque, notamment, avec Alain Aragneau, sur les bornes d'incendie que l'on a pu remettre en état et sur des voiries que l'on a pu élargir. Des évolutions ont été réalisées par rapport au premier document, que l'Etat nous avait présenté. Néanmoins, on nous demande un avis sur ce projet. Vous avez toutes les pages à l'intérieur.

On va donner un avis favorable, sous réserve de quelques modifications qui nous semblent importantes, sur le secteur de l'écoquartier de Rassuen, sur le secteur de Sorbes, en rouge, ainsi que sur le poste de transformation, qui est aussi à Rassuen, dans une zone rouge.

Je vous laisse lire le reste.

**M. le MAIRE.**- Merci.

Monsieur Prétot.

**M. PRETOT.**- Merci beaucoup.

C'est là, sur ce sujet, Monsieur le Maire, où je suis surpris par votre position que l'on a dans la délibération. Je suis d'autant plus surpris, parce que vous avez dit en début de Conseil municipal, vous avez dénoncé, à juste titre, l'Etat qui peut être parfois très jacobin et imposer souvent d'en haut des décisions, qui sont peu ou mal concertées avec les gens en bas. Ce PPRIF est l'exemple même de cet Etat qui nous impose, encore une fois, un raisonnement et une bureaucratie, qui partent d'un bon sentiment, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Cela part d'un bon sentiment et cela part surtout d'une bonne volonté de l'Etat, en réalité, de se défausser un peu, de ne plus avoir à payer les catastrophes naturelles. Du coup, on va faire une réglementation pour rendre telle et telle chose irrégulière. Ainsi, quand il y aura un problème : « Vous vous débrouillez, Mesdames et Messieurs, avec vos bons assureurs, qui auront d'ailleurs, entre-temps, augmenté vos cotisations, parce que vous serez en zone rouge ». Sous prétexte de vouloir protéger les populations, en réalité, on les enferme et on les enferme dans des cases très incohérentes. On a à la fois en local – on ne va pas être d'accord à nouveau – un PLUI très permissif, ultra-permissif, et qui déroule le tapis rouge à de grands projets immobiliers, et de l'autre, on se retrouve avec un PPRIF qui, lui, est ultra-restrictif, qui empêche et qui ligote les particuliers qui ont des maisons, qui ne peuvent plus rien faire dans ces maisons. Celles-ci vont perdre, du coup, énormément de valeur, parce qu'ils ne vont plus pouvoir les vendre de la même manière, puisqu'elles sont dans des zones non constructibles.

On a l'exemple même de cette contradiction avec la pinède du Collet Rond. Je suis obligé de revenir dessus, mais cette pinède, sur laquelle il y avait un projet immobilier qui vient, qui part, qui vient, qui part, était sur une zone rouge. A la suite d'ajustements, elle sort de la zone rouge et se retrouve en zone bleue, donc constructible, alors que toutes les villas qui sont autour, elles, restent en zone rouge et ne sont donc plus constructibles. Si jamais demain elles devaient être brûlées ou avoir un dégât, une catastrophe naturelle, elles ne pourraient même pas être reconstruites à l'identique.

Cela ajoute, ce PPRIF, le PPRIF de manière générale, pas seulement le PPRIF à Istres, mais le PPRIF ajoute pour les propriétaires des contraintes qui sont extrêmement importantes, qui entraînent des coûts. Il va falloir mettre aux normes certains volets, parce que le bois, cela n'ira plus dans certaines zones, il va falloir mettre aux normes certaines choses. Même s'il y a eu beaucoup d'ajustements et que des gens ont été entendus, vous avez parlé de réponses circonstanciées, beaucoup de gens sont encore dans l'attente et sont insatisfaits. Ils ont des problématiques comme cela, où, quand ils regardent chez le voisin, ils se disent : « Pourquoi, moi, je ne pourrais pas ? »

C'est un PPRIF qui, comme tous les documents d'Etat, exige, interdit, contraint, mais qui jamais n'aide. Il risque donc d'être mal appliqué si l'on ne va pas vers une évolution. Même si une enquête publique va suivre, je pense que l'on aurait pu rendre un avis aujourd'hui même sans aller jusqu'à l'avis négatif, qui était au moins un avis avec des réserves, alors que, là, on a émis un avis complètement favorable.

**M. CASADO**.- Mais non !

**M. PRETOT**.- On a des villes qui combattent « à fond » sur ce sujet. Martigues, nos voisins le font de manière très forte. Nous, je trouve que l'on est un peu trop timides et timorés vis-à-vis de l'Etat sur ce sujet. Même s'il y a encore une fois des ajustements, je trouve que l'on est très loin et que cette logique du PPRIF...

**M. CASADO**.- Monsieur Prétot, je peux ?

**M. PRETOT**.- Juste, je termine. Je veux attirer l'attention sur les particuliers, qui vont se retrouver demain avec des problématiques, des frais en plus à devoir investir dans leur maison, une valeur qui va baisser...

**M. CASADO**.- C'est faux !

**M. PRETOT**.- ...et des risques en matière d'assurance. Si. Demain, les assurances te feront payer beaucoup plus cher. Tu vas avoir des cotisations d'assurance qui vont être beaucoup plus élevées.

**M. CASADO**.- Monsieur Prétot, s'il vous plaît, car, là, vous êtes en train de... S'il vous plaît, Monsieur Prétot...

**M. le MAIRE**.- Tu répondras après.

**M. CASADO**.- Non, mais simplement...

**M. le MAIRE**.- Non, non. Tu répondras après.

Je vais répondre quand même.

Monsieur Prétot, je ne peux pas vous laisser dire des choses, même si quelques petits éléments, mais juste furtifs, peuvent donner une espèce de logique à votre position. Pour être vraiment celui qui heurte un peu les services de l'Etat, avec une forme un peu véhémence pour arriver à ce que les projets puissent sortir dans le concept que nous attendons, je dois, avec la même honnêteté, reconnaître que l'Etat, contrairement à ce que vous dites, s'est comporté différemment.

Si vous considérez que, parce qu'il y a une réglementation générale, c'est un carcan dans lequel on ne pourrait pas avoir une vision particulière de notre propre aménagement, en s'arrêtant à cela, sans pour autant essayer de savoir pourquoi il y a une justification à cette mainmise, quelque part, on pourrait peut-être...

La vérité, c'est que l'on est quand même touché, évidemment, mais très ennuyé, parce que la légitimité de la position morale de l'Etat est absolue. On ne peut pas imaginer, ou vous êtes aussi dans un manque de réalisme, détourner la tête de la télévision, lorsque vous avez vu tous les incendies dramatiques des maisons qui se trouvent à Vitrolles, aux Pennes-Mirabeau ou dans les calanques de Marseille, pour dire que nous, par miracle, on serait exclu, dans une zone dense, touffue, avec beaucoup de forêts, beaucoup d'arbres, des mêmes aléas négatifs.

Ainsi, si l'Etat a une vision un peu restrictive, on peut le comprendre. Cela ne signifie pas l'admettre. C'est là où je dis que l'Etat a joué un rôle différent. Autant je suis véhément lorsque les choses ne me conviennent pas, autant je dois dire que, sur la méthode, ils ont été extraordinairement réguliers, extraordinairement réguliers. On a eu des réunions sur des cas particuliers qui étaient présentés par des gens, que l'on estimait favorables, sans nuance, parce que c'était une vision radicale qui faisait place non pas aux éléments annexes, c'est-à-dire la valeur, mais aux éléments objectifs de la protection. Y avait-il une raison valable pour ? Effectivement, non, parce qu'il y avait une voie tracée, parce qu'il y avait la possibilité de mettre un point d'eau, parce qu'il y avait toutes les conditions qui pouvaient extraire les gens. Cela a été fait chaque fois qu'on l'a demandé et chaque fois que l'accord était objectivement possible.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que l'on accepte les gens et que l'on est, finalement, timides, alors qu'il y a des « gueulards » qui peuvent être plus... Chacun sa

méthode. Je préfère, chaque fois que c'est possible, avancer par la confiance et les pas gagnés dans le cadre d'un sentiment partagé, plutôt que taper sur la tête et n'avoir rien finalement. Chacun sa méthode, parce que cela finira comme cela, quand même. Cela finira comme cela. Je ne peux donc pas vous laisser dire.

Alors, est-ce une position figée et définitive ? Non. Il y a une enquête publique. On a bien conçu comme méthodologie de continuer, avec les services de l'Etat. Après cette enquête publique et selon tous les avis qui nous seront notifiés individuellement, nous aurons à faire exactement une démarche supplémentaire du même acabit. Je crois que, chaque fois que nous avons eu la situation de sauver – « sauver » n'est peut-être pas le terme –, en tout cas de permettre qu'il y ait une continuité dans ce que les gens avaient imaginé pour leur maison, on l'a fait de manière absolue.

Ne vous méprenez pas, les gens le savent. Les gens le savent, et on l'a fait, encore une fois, aux rendez-vous particuliers.

**M. CASADO**.- Simplement ajouter à ce que tu as dit...

**M. le MAIRE**.- Attends, je finis.

Maintenant, là aussi, c'est se moquer de la tête des gens, un peu comme M. Gabanou qui mélange tout. En effet, dire que le PLU est un cadre permissif, alors que, là, il tient compte des réalités topographiques, avec les engagements qu'il doit y avoir...

**M. PRETOT**.- Attendez, sauf au Collet Rond.

**M. le MAIRE**.- ...en fonction de la nature des choses, c'est un peu mélanger les choses et être un tout petit peu – vous voyez que je reste sympathique – malhonnête.

**M. PRETOT**.- Sauf au Collet Rond.

**M. GABANOU**.- Chemin du Tour de l'Etang, Monsieur le Maire.

**M. CASADO**.- Je voudrais ajouter qu'il faut que tu lises le règlement, parce que ce n'est pas que sur le zonage rouge, bleu ou blanc. On est aussi intervenu sur le règlement. Notamment, dans le cas de maisons en zone rouge qui seraient incendiées, il y a la reconstruction qui est possible, à l'identique. Il est donc faux de dire que...

En revanche, que les assurances soient un peu plus exigeantes par rapport aux risques, c'est par rapport aux risques, pas par rapport à la maison.

Dans les zones bleues, où l'on autoriserait une construction neuve, avec justement, non pas des volets en bois, mais tout un système de protection de la maison par elle-même, parce que, aujourd'hui, les services incendie disent qu'il vaut mieux que les gens restent chez eux plutôt que de sortir. Il faut donc qu'ils soient confinés à l'intérieur plutôt que d'essayer de partir. Tout cela a été élaboré avec les services de l'Etat.

Comme dit M. le Maire, j'ai trouvé, pour avoir, notamment pour le PLU, eu des discussions avec la DDTM et la DREAL, où l'on ne nous autorisait pas à faire des zones UD partout, on voulait au contraire que cela monte et l'on a été obligé de se battre pour éviter que les secteurs puissent passer en... comme les Baumes, par exemple. On a eu là, avec les services de l'Etat, une relation, parce que l'on est allé sur le terrain. C'est la première fois que je me déplace avec Mme Couderc, avec les services de l'Etat, sur le terrain, pour leur montrer : « Regardez là. Vous me dites que c'est une zone rouge, parce qu'un hélicoptère est passé. » Il voit vert, donc ils mettent une zone rouge, c'est plus facile. Cependant, quand on est sur place, on se rend compte que ce n'est pas le cas, parce qu'il y a une borne à

incendie à 100 mètres, parce qu'il y a un chemin qui fait 8 mètres, parce qu'il y a une aire de retournement. A partir de là, ils ont pu modifier le document graphique.

Il reste, comme le disait le Maire, quelques points, où ce n'est même pas une question, M. Gabanou, qui est d'ailleurs un peu spécialiste...

**M. PRETOT.**- Je vais intervenir.

**M. CASADO.**- Ce n'est même pas une question d'accès ou de possibilité, c'est par rapport au front de flamme. C'est ainsi que l'on appelle cela ? Le front de flamme à 80 mètres, ils ne peuvent pas... Là, on a des difficultés. C'est pour cela que l'on donne un avis favorable, avec des réserves.

**M. PRETOT.**- Non, il n'y a pas de réserve.

**M. CASADO.**- L'enquête publique... Non, mais il ne faut pas mélanger.

**M. GABANOU.**- Elles ne sont pas dans la délibération.

**M. CASADO.**- J'essaie de faire...

**M. PRETOT.**- Non, mais c'est justement ce que je te dis. Il aurait fallu préciser qu'il y avait des réserves, parce qu'elles n'apparaissent pas dans la délibération.

**M. CASADO.**- Si vous lisez, si vous aviez lu le règlement...

**M. PRETOT.**- Bien sûr qu'on l'a lu. Quand il y a des demandes sur des dossiers...

**M. CASADO.**- ...vous auriez vu que la zone rouge n'interdit pas la reconstruction...

**M. PRETOT.**- ...en particulier, parce qu'il y a de l'urbanisation à venir...

**M. CASADO.**- ...contrairement à ce que vous avez dit.

**M. PRETOT.**- Il n'y a pas de réserve.

**M. CASADO.**- Vous dites cela, vous faites peur aux gens.

**M. le MAIRE.**- Monsieur Prétot, à partir du moment où il y a un deuxième vote obligatoirement, parce qu'il y a une enquête publique, c'est celui-là qui fait foi sur tout.

**M. PLANELLES.**- Non. Les réserves, c'est au moment de l'avis.

**M. PRETOT.**- C'est maintenant.

**M. le MAIRE.**- Si vous me laissez parler, Monsieur. Vous me laissez parler.

**M. PLANELLES.**- Vous avez parlé tout le temps, donc on peut parler aussi.

**M. le MAIRE.**- A partir du moment où c'est un avis définitif...

*(Brouhaha.)*

...la notion de réserve n'a pas d'intérêt dans un vote intermédiaire. Elle n'a pas d'intérêt dans un vote intermédiaire. On vote en fonction de, en sachant pertinemment que l'on y reviendra, parce qu'on se l'est dit intimement et sur PV public, PV public fait par la DDTM et par nous-mêmes, que l'enquête publique donnera une nouvelle occasion d'avoir une ratification de vote. C'est à ce moment que les choses seront calées de manière définitive.

**M. PLANELLES**. - Non.

**M. le MAIRE**. - Que vous émettiez des réserves pour vous faire plaisir à vous-même ou vous faire croire que...

**M. PLANELLES**. - Non. Vous ne connaissez pas les règles, vous ne connaissez pas les lois, décidément.

**M. GABANOU**. - Monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE**. - Bon, qui vote...

Monsieur Gabanou.

**M. GABANOU**. - Je voulais intervenir sur cette histoire de PPRIF. Je vois, sur une des pages qui nous ont été communiquées, que 37 requêtes ont été reçues. M. Casado a parlé, en disant qu'il y a eu la venue sur les terrains, certainement, de certains propriétaires, dont d'autres n'ont pas été effectuées. J'espère que, sur les deuxièmes discussions qui auront lieu, on est sur des problématiques où il y a quand même des secteurs en rouge qui peuvent très bien passer en bleu, je pense que vous les avez oubliés.

**M. CASADO**. - Non, non.

**M. GABANOU**. - Si, si. Vous les avez oubliés.

**M. CASADO**. - Non. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. On ne les a pas oubliés.

**M. GABANOU**. - Si, parce que vous avez ciblé certains endroits...

**M. le MAIRE**. - Pas de cas personnel, Monsieur Gabanou !

**M. GABANOU**. - Ce n'est pas un cas personnel.

**M. le MAIRE**. - Pas de cas personnel !

**M. GABANOU**. - Laissez-moi finir. Laissez-moi finir.

**M. CASADO**. - Monsieur Gabanou, ce n'est même pas l'Etat...

**M. le MAIRE**. - Attendez, pas de cas personnel. Vous avez droit...

**M. GABANOU**. - Monsieur le Maire...

**M. le MAIRE**. - ...de vous exprimer au même titre que le citoyen, mais ne le faites pas là. Vous serez, de la même façon que les autres, traité au moment où cela sera nécessaire.

**M. GABANOU**.- Monsieur Le Maire, je ne vous parle pas de mon cas personnel. D'ailleurs, d'ailleurs, d'ailleurs...

**M. le MAIRE**.- Vous l'insinuez quand même.

**M. GABANOU**.- ...on va parler d'un cas personnel, on va parler du vôtre, Monsieur. D'accord ? En 2016, c'est vous qui avez donné, lors d'une réunion, l'autorisation de construction du tour de l'étang de l'Olivier, avec un assainissement collectif qui a coûté des millions d'euros. Aujourd'hui, on se retrouve sur des personnes qui ne peuvent plus diviser leur parcelle, parce que le PPRIF, vous avez ciblé certains endroits. Je ne dis pas « vous » personnellement. D'accord ? Je dis ce que dit le document. Certains endroits du PPRIF ont été ciblés par rapport aux aléas feux de forêt, alors...

**M. le MAIRE**.- Voilà. Par rapport...

**M. GABANOU**.- Alors... alors, mais laissez-moi finir !

**M. le MAIRE**.- Non, mais « ciblés », cela veut dire avec des orientations.

**M. GABANOU**.- Oui, laissez-moi finir !

**M. le MAIRE**.- Il y a des éléments objectifs qui montrent qu'il y a des aléas plus risqués en ce lieu qu'ailleurs.

**M. GABANOU**.- Oui, laissez-moi finir.

Sauf que, dans le document, il est écrit : « *création ou mise en conformité de points d'eau, travaux sur une parcelle la rendant défendable, élargissement de voies, création d'une aire de retournement* », ce que certains propriétaires ont fait, et cela n'a pas été pris en compte. Aujourd'hui, on se retrouve avec des propriétaires qui ont des parcelles de terrain, qui vont finir en friche. Malheureusement, il y a un désengagement également de l'Etat concernant les forêts, qui doivent normalement être entretenues par l'Etat, parce que vous pensez bien qu'un propriétaire qui a...

**M. le MAIRE**.- Ce n'est pas de...

**M. GABANOU**.- Oui, mais on ne peut pas laisser... Le problème du feu de forêt, si ce n'est pas entretenu...

**M. le MAIRE**.- Vous mélangez tout, là !

**M. GABANOU**.- Non, je ne mélange pas tout ! Vous n'avez pas pris en compte certaines choses.

**M. le MAIRE**.- Monsieur Gabanou, on vous répète... Je ne remets pas en cause ce que vous dites.

**M. GABANOU**.- J'espère bien !

**M. le MAIRE**.- On vous répète simplement qu'il y a un deuxième tour obligatoire...

**M. GABANOU**.- Oui, mais c'est figé.

**M. le MAIRE**.- ...qui viendra après l'expression de ces gens et vous, en l'occurrence, puisque vous êtes concerné, au moment de l'enquête publique. Nous ferons le

même travail qui a été prévu initialement, qui a été prévu antérieurement, de la même façon, en ayant bien sûr... Enfin, vous seriez sot de penser le contraire. On fera tout le maximum pour donner la possibilité de rester dans une situation comme ils l'espèrent.

**M. CASADO**.- Les gens qui ont fait ces travaux, comme le dit M. Gabanou, ces gens ont fait les travaux, parce que, justement, quand ils ont vu qu'ils étaient dans une zone rouge et qu'on leur a dit que, pour modifier la partie de leur parcelle, pour qu'elle devienne bleue ou blanche, il fallait faire un certain nombre de travaux. Cependant, ce n'est pas, comment dirais-je, une promesse. C'est les faire pour que cela passe, sinon cela ne passe pas.

**M. GABANOU**.- Bien sûr.

**M. CASADO**.- Ce n'est pas, encore une fois... Laissez-moi finir. Ce n'est pas, encore une fois, l'Etat. L'Etat a missionné le CEREMA, c'est un bureau d'études national. Je ne crois pas que l'on puisse le mettre en cause ou quoi que ce soit. C'est le CEREMA qui, parfois, recule sur le principe, par rapport à ce que l'on disait tout à l'heure, le front de flamme, etc. Cela, aujourd'hui, avec l'enquête publique qui va démarrer, nous, puisque l'on a eu ces rapports assez proches avec l'Etat sur ce dossier, on n'a pas envie de se retrouver comme à Martigues. D'ailleurs, à Martigues, ils ont tout... mais l'Etat n'a rien fait, du coup. Ils n'ont même pas...

**M. GABANOU**.- Monsieur Casado...

**M. CASADO**.- Ils ont coupé des arbres le long de la route.

Nous, on essaie d'avoir une concertation, parce que l'on s'est rendu compte que, là, il y a quand même près de 340 maisons qui seraient concernées par ces zonages. On a donc besoin d'avoir des relations précises avec les bureaux d'études. Alcina, qui est notre bureau d'études, qui nous avait aidés pour le PLU, s'est mis en rapport avec le bureau d'études CEREMA. D'ailleurs, ils ont confronté leurs études et leurs études sont les mêmes. Ils ont les mêmes.

**M. GABANOU**.- Monsieur Casado, et j'en finirai là, Monsieur le Maire. Je vais finir.

**M. CASADO**.- L'enquête publique le fera.

**M. GABANOU**.- Juste pour vous dire que...

**M. le MAIRE**.- Il ne faut pas non plus répéter des poncifs habituels.

**M. GABANOU**.- Ce n'est pas des poncifs.

**M. le MAIRE**.- On a l'habitude de frapper les uns et les autres.

**M. GABANOU**.- Ce n'est pas des poncifs.

**M. le MAIRE**.- Votre discussion sur l'engagement de l'Etat est nulle.

**M. GABANOU**.- Non, elle n'est pas nulle.

**M. le MAIRE**.- Elle est nulle !

**M. GABANOU**.- Regardez, les forêts ne sont même pas entretenues.

**M. le MAIRE**.- Je finis, je finis !

**M. GABANOU**.- Le canal de Blaqueiron, on en parle du canal de Blaqueiron ?

**M. le MAIRE**.- Je vais vous expliquer pourquoi elle est nulle.

**M. GABANOU**.- Eh oui ! Il y a aussi cela à prendre en compte.

**M. le MAIRE**.- Parce que celui qui est responsable, c'est le propriétaire.

**M. GABANOU**.- C'est cela, oui !

**M. le MAIRE**.- Celui qui doit faire l'action, c'est le propriétaire.

**M. GABANOU**.- Il est propriétaire, oui, sur 80 mètres, pas sur 300 mètres.

**M. le MAIRE**.- Là, l'Etat n'a pas de propriété. L'Etat n'a pas de propriété.

**M. GABANOU**.- Pas sur 300 mètres. Sur 80 mètres.

**M. le MAIRE**.- L'Etat n'a pas de propriété là. Si vous parlez de débroussailllements, l'Etat n'a pas de propriété.

**M. GABANOU**.- Ah oui, chemin du Vieux Sulauze ? Alors, cela appartient à qui ?

**M. le MAIRE**.- Je finis.

**M. GABANOU**.- Cela appartient à qui ? Dites-moi, puisque vous semblez savoir.

**M. le MAIRE**.- Je finis.

**M. GABANOU**.- Répondez. Dites-moi.

**M. le MAIRE**.- On peut être nul...

**M. GABANOU**.- Non, je ne suis pas nul.

**M. le MAIRE**.- ...mais il faut au moins avoir écouté.

**M. GABANOU**.- Non, vous ne répondez pas. Vous ne répondez pas.

**M. le MAIRE**.- L'Etat n'a pas de propriété. S'il y a interventions, elles sont de deux formes : elles privées, c'est-à-dire des propriétaires, ou elles sont publiques, c'est-à-dire des propriétaires qui sont publics, la commune et la métropole. Voilà. Si nous devons faire des actions, nous les ferons...

**M. GABANOU**.- Elles ne sont pas faites.

**M. le MAIRE**.- ...comme nous les faisons chaque année par obligation.

**M. CASADO**.- Par l'ONF, en plus.

**M. le MAIRE**.- C'est toujours les mêmes. Regardez les choses en face.

**M. GABANOU**.- L'ONF n'intervient pas. Il ne vient pas.

**M. CASADO.**- On a passé une convention avec l'ONF. Vous l'avez voté ici, la convention.

**M. GABANOU.**- Ils sont où ? Ils sont où ?

**M. CASADO.**- C'est l'ONF. On a passé une convention avec eux pour entretenir les forêts communales.

**M. GABANOU.**- On passe des conventions et, derrière, il n'y a rien qui est fait !

**M. CASADO.**- Il n'y en a pas beaucoup, d'ailleurs, par rapport à...

**M. le MAIRE.**- Bon.

**M. GABANOU.**- Le Blaqueiron, on en parle du Blaqueiron ?

**M. le MAIRE.**- Vous avez la période qui vous permet de dénoncer et de « gueuler ».

**M. GABANOU.**- Non, je ne dénonce pas.

**M. le MAIRE.**- Vous avez la période d'après où il y aura...

**M. GABANOU.**- Cela fait un moment, depuis le début du mandat c'est comme cela !

**M. le MAIRE.**- Merci de l'avoir pris en compte.

**M. GABANOU.**- C'est vous, Monsieur, qui avez annoncé aux gens... C'est vous !

**M. le MAIRE.**- Bon, allez ! Qui vote pour ?

**M. PLANELLES.**- S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît. Juste un instant.

Monsieur Casado, parmi les moyens de défense que l'on pourrait mettre en œuvre, notamment autour de l'étang, il y a le canal de Blaqueiron, qui est fermé depuis 3 ans. Cela, peut-être, c'est un moyen à développer, à rouvrir. Je crois que cela ne coûte pas non plus très cher. Voilà, c'est tout.

**M. CASADO.**- Je suis fils d'agriculteur, donc je connais le problème.

**M. le MAIRE.**- Je vais répondre à M. Planelles pour essayer de susciter quelques éléments...

**M. PLANELLES.**- Pas du tout. Je suis dans la réalité et sur le terrain.

**M. CASADO.**- On a sollicité...

**M. le MAIRE.**- Vous pouvez aller voir ceux qui veulent...

**M. PLANELLES.**- On sait qui l'a fermé et pourquoi.

**M. le MAIRE.**- Le canal de Blaqueiron restera dans cette position. Je suis bien placé personnellement pour avoir la sensibilité, parce qu'il y a suffisamment de drames qui ont eu lieu. Nous avons fait une étude qui permet de légitimer, d'une certaine manière, une

des causes essentielles de ces glissements de terrain, qui sont imputables à la notion des eaux. C'est pour cela que cela a été fait par...

Oui, vous pouvez... Oui. Vous le découvrez encore ?

**M. PLANELLES**.- Non. Ecoutez...

**M. le MAIRE**.- C'est parce que le CEREMA nous a fait cette étude que nous avons prolongé, justement par crainte qu'elle puisse être préjudiciable, alors que d'autres terrains peuvent être tenus de manière préjudiciable, que nous avons fait ailleurs pour que, évidemment... Alors, vous avez l'impression que, en plus du PPRIF, il y a maintenant le côté d'interdiction, mais on ne veut pas courir le risque. L'élément de Blaqueiron fait partie de cela.

Je terminerai, parce que je connais un peu les insinuations qui sont faites et pourquoi vous les faites.

**M. PLANELLES**.- Aucune insinuation.

**M. le MAIRE**.- Non, non, non ! Je le sais.

**M. PLANELLES**.- Non, aucune.

**M. le MAIRE**.- Tout se sait. Je vous répète quand même que ce n'est pas la protection qui vous intéresse. C'est que certaines personnes puissent avoir leur petite eau, pour essayer d'alimenter leur carré de champignons. Je vous signale, je vous signale que tous les gens qui ont bénéficié de l'eau sur ce dispositif ont eu une tolérance de la collectivité et une tolérance, parce qu'elle est sympathique par nature, peut-être pas avec ou sans anticipation pour ce genre de « truc », et qu'elle a amené effectivement... Allez, si cela vous aide, branchez-vous.

L'obligation unique, incontournable, qui peut être donnée à la collectivité, c'est d'apporter de l'eau aux agriculteurs, et il n'y a pas un seul agriculteur reconnu sur le fait. Je vous signale que ces mêmes gens qui vous « titillent » là, comme cela, « Allez, c'est le moment ! Allez-y ! » – non, mais je vous le dis –, ont tenté de valoriser leur position auprès du Sous-Préfet. Comme celui-ci a considéré qu'il n'y avait pas d'agriculteur, il a dit : « Ecoutez, le problème est terminé. Il n'y a pas de discussion à avoir ».

Tout cela, vous pouvez l'alimenter, sans jeux de mots, vous pouvez faire tout cela, cela n'a pas de raison juridique réelle. Maintenant, si vous avez un sens moral limité, cela, c'est votre problème.

**M. PLANELLES**.- On veut bien l'étude. C'est intéressant. Merci de nous transmettre l'étude.

**M. le MAIRE**.- Si vous avez effectivement l'envie, sans avis, de savoir si l'on peut faire courir des risques aux gens, moi, fort de l'expérience malheureuse de quatre familles, trois exactement et une quatrième, je n'ai pas voulu que cela fasse comme une traînée de poudre sur l'environnement. Après, chacun prend ses responsabilités.

**M. PLANELLES**.- C'est pour cela que l'on veut l'étude. Vous nous transmettez l'étude.

**M. le MAIRE**.- Bon, nous avons maintenant terminé. Nous allons voter sur le PPRIF.

**POUR** : 34 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

**CONTRE** : 5 voix (Listes Istres Audacieuse, En Avant Istres, GABANOU Grégory)

**Ne prend pas part au vote** : 1 voix (JOULIA Nicole)

**69 - Constitution d'un bail rural entre la Commune d'Istres et un agriculteur pour les parcelles Section BT 5, 16, 19, 21, 22, 23, 410, 428, 430 et 431 d'une contenance totale de 3ha 58a 81ca sise quartier Miouvin**

Rapporteur : M. TRONC

**M. TRONC.**- La collectivité souhaite signer un bail à ferme avec un jeune agriculteur de la commune, pour une surface de 3,58 hectares au quartier de Miouvin. Le montant du bail de 9 ans est fixé par les statuts du fermage et sera revu annuellement, en fonction de l'arrêté préfectoral réactualisé tous les ans.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**70 - Procédure d'appropriation de plein droit d'un bien sans maître cadastré Section CK N° 171 d'une emprise au sol de 53ca sis 10 Rue Brisée**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- C'est juste pour acquérir une maison, dans le cadre de l'opération Biens sans maître. C'est une bâtisse qui est située à la rue Brisée, section CK n° 171. Le propriétaire a disparu depuis de nombreuses années. On est avec une maison abandonnée que l'on veut récupérer, au titre de la loi.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**71 - Cession du lot volume 902 existant sur la parcelle Section CL 305 d'une superficie de 11,00 m<sup>2</sup> au profit du propriétaire riverain et constitution d'une servitude de droit réel d'appui et d'ancrage sur le mur pignon de sa propriété cadastrée Section CL 230**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- C'est un échange. En fait, c'est la société Massalia MDB qui a un programme de réhabilitation en cours. On le voit d'ailleurs sur les réunions publiques. Elle souhaite parfaire ses extérieurs et acquérir une bande de 11 mètres carrés sur une division en volume. On propose de faire un échange : nous, de garder le pignon pour pouvoir mettre de l'affichage, et de leur céder la parcelle de 11 mètres carrés à 1 500 €. En fait, cela ne coûte rien, parce que c'est un échange.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**72 - Tarifs 2026 – Location des terrains communaux – Lotissement des Heures Claires**

Rapporteur : M. CASADO

**M. CASADO.**- De 1,66 € le mètre carré, on passe à 1,68 € le mètre carré.

**POUR** à l'unanimité des présents et représentés.

**DIVERS**

**73 - SEM Ouest Provence Habitat – Rapport annuel de l' élu mandataire 2024**

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le MAIRE.**- Je voulais, pour finir, vous donner quelques éléments d'information sur le rapport annuel de la SEM Ouest Provence, vous dire le sentiment général de grande satisfaction à piloter cette société, qui est en bon développement, avec une bonne gestion, une belle équipe et d'excellents résultats, autant sur la trésorerie que sur les excédents.

Je vous rappelle que cette société d'économie mixte a été créée en 1972. Le capital social, à la fin de l'exercice de 2024, est de 3 294 000 €. Elle représente 205 875 actions. La SEM gère, à la fin 2024, un patrimoine immobilier de près de 1 561 logements. Son siège est à Istres et compte 19 salariés. Elle siège même dans des locaux que nous avons réalisés nous-mêmes, à ma grande satisfaction, car j'ai vraiment l'impression que, premièrement, le personnel travaille dans d'excellentes conditions, deuxièmement, que les personnes que nous recevons sont considérées de la meilleure façon.

Le conseil d'administration est composé majoritairement de représentants des collectivités territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence, les villes d'Istres, de Miramas, de Fos et, depuis quelque temps, de Mallemort, puisque nous avons absorbé la SEM de Mallemort, avec des organismes financiers comme la Caisse d'Epargne et la CDC. Le capital est réparti entre les collectivités territoriales, qui représentent 64,33 %, et les actionnaires privés, 35,65 %. Le président-directeur général est moi-même, le vice-président étant la personne de M. Frédéric Vigouroux.

Les prises de participation : Ouest Provence Habitat détient des parts de capital dans la ZAC Territoires Sud Habitat pour 20 % et la SEM Pôle Aéronautique pour 3,41 % du capital. Vous vous rappelez, c'est l'opération un peu « scabreuse » que nous a demandée la CDC, au moment où elle voulait participer un peu à notre capital, tout en n'étant pas intégralement inscrite dans le dispositif du pôle aéronautique. Les choses ont changé depuis.

Activité de l'année 2024, réalisations 2024 : notre société a livré cinq opérations représentant près de 168 logements, dont 164 logements sociaux, 11 logements PSLA, répartis sur les communes d'Istres, de Miramas, de Fos-sur-Mer et de Lançon-Provence. Dix opérations sont en cours de développement, représentant près de 188 logements, répartis en 158 logements sociaux et 30 logements en accession ou en location.

La qualité des services : l'entretien du patrimoine a été fait sur un grand montant cette année. Sur l'année 2024, la société a adapté 11 logements aux normes handicapés, pour un montant de 55 000 €. Elle a renouvelé son fonds de solidarité pour un montant de 15 000 € pour les locataires en difficulté ; 47 locataires ont reçu une aide à ce titre. La société a engagé 1 470 000 € pour l'entretien et l'amélioration de son parc. C'est proportionnellement l'un des chiffres les plus hauts, comparativement à des SEM de cette importance.

Pour 2025, nous engageons : une production de 500 logements, dont une partie en accession sociale, sur la période 2024-2029, développement d'une nouvelle offre locative de logements à travers le LLI (logement locatif intermédiaire), pérennisation du fonds de solidarité pour les locataires en difficulté, modernisation des outils informatiques à travers la dématérialisation des demandes d'attribution et la préparation à la facturation électronique, formation des salariés à l'IA, mise en vente d'une partie de son patrimoine, la résidence Trigance à Istres, et la continuité de celle qui est engagée depuis longtemps à la Grande Conque, où il nous reste encore deux villas ; tout cela, bien sûr, au profit des locataires.

La principale évolution sur l'année 2024 aura été l'absorption, la fusion de la SEM de Mallemort avec OPH, entraînant la modification du capital social, et une modification de la composition du conseil d'administration, avec un siège ouvert pour la ville de

Mallemort. Cela nous a paru être une bonne chose, même si l'importance de la figuration au capital social n'était pas de nature à justifier cette représentation. Le traité de fusion a été validé en juin 2024 et la validation de la fusion-absorption entérinée à l'assemblée générale du 30/10/2024.

Si l'on veut avoir finalement un *digest* pour l'état de santé de la société, gardons des chiffres en mémoire : 200 logements ont été attribués en 2024, le taux de la vacance est de 0,95 % au 31/12/2024, le taux de rotation est de 5,98 %, ce qui veut dire que les gens qui sont chez nous y restent volontiers, le taux de vacance n'est pas très fort, surtout si vous comparez à certains endroits particuliers. L'impayé des locataires présents et partis représente 2,31 %. Il y a eu de la mise en recouvrement. C'est un taux très bas. Je vous rappelle ou je vous apprends que, lorsque j'ai pris cette responsabilité, il était entre 380 000 et 400 000 €. Aujourd'hui, on frise les 80 000 à 100 000 €, ce qui montre un effort particulier dans la prévention, l'anticipation et l'accompagnement des gens en difficulté pour payer les loyers.

La trésorerie est de 8 526 000 €, représentant 10 mois de loyer. L'excédent brut d'exploitation est de 5 612 000 €. La capacité d'autofinancement est de 2 713 000 €. La marge brute d'autofinancement est de 2 608 000 €. Voilà les informations importantes. Mme Nabila Brahmia et M. Loïc Geffrault, qui m'assistent dans la conduite de cette société, prennent une part déterminante à sa bonne santé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'ELU MANDATAIRE RELATIF A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE OUEST PROVENCE HABITAT**

**Ne prennent pas part à la prise d'acte : BERNARDINI François, GEFRAULT Loïc**

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

**La séance est levée à 11 heures 27.**

La Secrétaire de séance,

Bérengère RONS-FOLLEA

Le Maire d'Istres

Robin PRETOT

